



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

ARCHIVES
NATIONALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE 2021 ◊ 2025

Point d'étape - juin 2024



SOMMAIRE

4 DES LIEUX

Renforcer les capacités bâtementaires pour la collecte4

Offrir, à Paris, une entrée tangible dans l'histoire 5

Créer une exposition permanente à Pierrefitte-sur-Seine 6

7 DES PUBLICS

Exposer les archives dans une démarche citoyenne 7

Mobiliser les archives pour la formation citoyenne du public jeune 9

Accompagner les usagers et leurs démarches 12

Mieux connaître nos publics et leurs attentes 12

Développer un « guichet citoyen »14

Favoriser la déclassification des archives qui ont perdu leur sensibilité 15

16 DES TECHNIQUES

Consolider la politique de conservation des supports traditionnels 16

Pérenniser les données stratégiques de l'État 17

Développer un dispositif d'accès sécurisé à distance 19

Offrir en ligne de nouveaux corpus numérisés 20

Amplifier les démarches participatives ... 22

Devenir un pôle d'excellence en reconnaissance automatique d'écriture manuscrite 23

25 UN ÉCOSYSTÈME

Promouvoir le retour aux sources sur les questions mémorielles 25

Promouvoir la recherche appliquée aux archives et demeurer un partenaire influent de la recherche académique 26

Développer les référentiels documentaires . 28

Promouvoir notre expertise métier en France et à l'international ... 30

PRÉSENTATION

À deux ans de son échéance, les Archives nationales ont souhaité établir un premier bilan de l'état d'avancement de leur Stratégie 2021-2025. Adossée au cadre stratégique commun de modernisation des archives 2020-2024 défini par la délégation interministérielle aux Archives de France, cette Stratégie succède aux deux projets scientifiques, culturels et éducatifs [PSCE] de l'établissement, qui ont couvert la période 2013-2020. Elle se décline en quatre axes: les citoyens au cœur de nos politiques, des archives ouvertes sur la cité, des documents et données plus accessibles pour tous, une mémoire collective pour les générations futures, et en vingt-sept objectifs.

Ce bilan a tout d'abord pris la forme d'une restitution en interne à travers deux temps d'échanges proposés aux agents en mai et juin 2024, à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine, au cours desquels les pilotes des objectifs sont venus témoigner des avancées, des perspectives envisagées, mais aussi des difficultés rencontrées dans quelques situations. En effet, parmi les vingt-sept objectifs, sept ne font plus l'objet d'un pilotage spécifique en 2024. Il s'agit des objectifs **10** « Construire un accès unifié aux documents et aux données », **12** « Mieux révéler le potentiel des fonds », **13** « Élaborer un plan qualité pour les métadonnées archivistiques », **18** « Coopérer plus activement avec les services d'archives ministériels », **19** « Faire de la collecte des archives numériques une priorité », **20** « Être un partenaire de confiance pour les services de l'État » et **21** « Favoriser la réutilisation au profit des politiques publiques ». L'absence de pilotes s'explique par des raisons conjoncturelles. Sur le fond, les enjeux portés par chacun des objectifs concernés ont cependant bel et bien été pris en compte dans le cadre de l'activité courante des services des Archives nationales. Cela s'est traduit par de nombreuses actions et réalisations concrètes, qui pourront servir de socle pour réfléchir aux suites à donner à ces programmes de travail.

Le présent document reprend les interventions des pilotes d'objectifs et respecte l'organisation retenue pour les interventions orales. Les vingt objectifs sont ainsi répartis suivant quatre thèmes: des lieux, des publics, des techniques et un écosystème. Ce choix, qui revêt nécessairement une part d'arbitraire, met en exergue les avancées importantes, conduites tant en matière de valorisation et d'aménagement de nos sites et de notre patrimoine architectural qu'en matière de place accordée aux publics au sein de l'institution, sans omettre les enjeux essentiels des techniques nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs et des liens à renforcer avec notre environnement partenarial.

DES LIEUX

24

RENFORCER LES CAPACITÉS BÂTIMENTAIRES POUR LA COLLECTE

Afin d'assurer leur mission de collecte des archives, les Archives nationales doivent disposer d'une capacité de conservation renforcée. Énoncée dans l'objectif 24 de la stratégie, cette ambition s'est traduite depuis 2020 sur les deux sites de l'institution.

LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS BOISGELIN-QUATRE-FILS ET GUERRE-AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Opération centrale de la phase 1 du schéma directeur immobilier des Archives nationales, la réhabilitation des bâtiments Boisgelin-Quatre-Fils et Guerre-Affaires étrangères du Quadrilatère parisien permettra d'offrir de nouveaux espaces de conservation et de traitement d'archives au bénéfice du Minutier central des notaires de Paris.

En effet, ces deux ensembles bâtimentaires et, à titre principal Guerre-Affaires étrangères, pourront accueillir environ 10 kilomètres linéaires d'archives tout en répondant aux normes de conservation et en garantissant un niveau de confort optimal pour les utilisateurs. Les aménagements principaux concernant les magasins

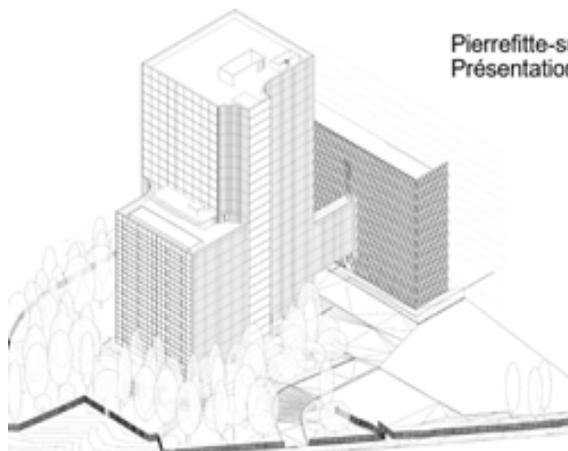
débuteront au premier semestre 2025 et l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2026.

LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION À PIERREFITTE-SUR-SEINE

Le site de Pierrefitte-sur-Seine, quant à lui, prématurément rempli par le transfert des 70 kilomètres linéaires de fonds conservés à Fontainebleau, en raison du sinistre intervenu dans les Unités 1 et 2, aurait été saturé en 2027 au lieu de 2040 comme initialement prévu. Les Archives nationales ont donc anticipé la construction d'un nouveau bâtiment sur la réserve foncière existante sur le site. Ce projet, approuvé en juin 2021 par la commission ministérielle des projets immobiliers du ministère de la Culture, a fait l'objet d'un concours d'architecture remporté par l'agence l'AUC en 2022.

L'extension, un bâtiment d'environ 15 000 m² de surface utile, sous la forme d'une tour de 72 mètres, offrira cent kilomètres linéaires de magasins standard et sept magasins spéciaux, un nouveau quai de déchargement, des salles de tri et des ateliers de restauration/reproduction.

Le permis de construire a été accordé le 21 juin 2024. Les travaux commenceront à la fin de l'année 2024 pour un achèvement du chantier prévu fin 2027/début 2028.



Pierrefitte-sur-Seine
Présentation du projet d'extension

Un bâtiment d'environ 20 000m² et 100 km de magasins, relié à l'IGH existant par des passerelles (immeuble de grande hauteur qui accueille les espaces de stockage),

5

OFFRIR, À PARIS, UNE ENTRÉE TANGIBLE DANS L'HISTOIRE

Placer l'usager au cœur des dispositifs d'accueil et de médiation sur le Quadrilatère parisien des Archives, en facilitant et en accompagnant la venue des visiteurs sur le site, dans un but de développement des publics constitue tout l'enjeu de l'objectif. Celui-ci s'articule principalement, pour la période 2020-2025, autour du projet de restauration et de réouverture de l'hôtel de Rohan et du rétablissement des circulations sur le Quadrilatère à l'issue du chantier Camus qui vise à installer au sein du quadrilatère plusieurs services du ministère de la Culture.

LE CHANTIER DE L'HÔTEL DE ROHAN : OUVERTURE DU REZ-DE-CHAUSSÉE AU PUBLIC À L'AUTOMNE 2025 ET LANCEMENT DE LA RESTAURATION DES SALONS DU PREMIER ÉTAGE

Les décors de la Chancellerie d'Orléans, restaurés et remontés au rez-de-chaussée de l'hôtel de Rohan, ont été inaugurés en octobre 2021. Cependant, en raison de la poursuite des travaux Camus dans cette zone, l'hôtel reste encore inaccessible au public et devrait ouvrir à l'automne 2025.

Trois principaux chantiers sont en cours en 2024. Il s'agit de la finalisation du parcours muséographique dédié à la Chancellerie d'Orléans avec l'équipement audiovisuel de la salle immersive d'introduction à la visite; de l'aménagement des espaces d'accueil et

Le chantier de l'hôtel de Rohan



RDC
Chancellerie d'Orléans



1^{er} étage
Salon des Singes
Salon des Fables



d'une salle dédiée à l'accueil des scolaires; et, enfin, de la production des contenus d'une visite audioguidée des décors.

S'agissant de la restauration et de l'aménagement muséographique du premier étage de l'hôtel, l'avant-projet architectural [AVP] est attendu pour le second semestre 2024. Après validation par la conservation des Monuments historiques de la DRAC et l'Inspection du patrimoine au titre du contrôle scientifique et technique de l'État, nous espérons l'engagement des travaux d'aménagement et de restauration en 2025, qui devraient durer deux ans. Les Archives nationales ont obtenu à ce jour une enveloppe d'un million d'euros de mécénat pour ces travaux évalués à 4,8 millions d'euros.

LA RÉOUVERTURE DES JARDINS DU QUADRILATÈRE

La réfection des jardins est le préalable indispensable à la réouverture de l'hôtel de Rohan après le démontage des modules programmé au début de l'année 2025. Cette remise en état permettra la mise en œuvre d'un nouveau système d'éclairage de la ruelle de la Roche et des façades de l'hôtel de Rohan et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite [PMR] et le traitement de la porte d'entrée du bâtiment d'accueil de l'hôtel.

Cette réfection s'accompagnera d'un chantier de renouvellement de la signalétique (signalétique directionnelle et institutionnelle fixe, signalétique mobile événementielle,

signalétique PMR, signalétique touristique) programmé en collaboration avec le secrétariat général du ministère de la Culture et le musée Picasso. Une étude de diagnostic a été menée au premier semestre 2024.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MÉDIATION

Dans le prolongement du parcours muséographique déjà réalisé à l'hôtel de Rohan, le renouvellement complet de la médiation textuelle dans les salles de l'hôtel de Soubise est programmé en 2024.

Le guide de visite du Quadrilatère, dans la collection « Itinéraires du patrimoine », a été réédité en 2023, complété avec les décors de la Chancellerie d'Orléans. Enfin, un poste de conférencier dédié au public adulte a été créé en 2023 et a permis l'établissement d'un programme régulier de visites guidées des hôtels et des expositions. De nouveaux parcours seront bientôt développés (visites des cours et jardins, visites thématiques, visites en anglais et espagnol).

7 CRÉER UNE EXPOSITION PERMANENTE À PIERREFITTE-SUR-SEINE

L'exposition permanente a été inaugurée le 14 septembre 2023 en présence des maires de Saint-Denis et de Pierrefitte-sur-Seine et ouverte au public à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Réalisée en concertation avec de nombreux partenaires (élus des villes de Plaine Commune; acteurs du monde culturel, du champ social et des sphères éducatives; personnels des Archives nationales), elle a été conçue pour répondre aux attentes de tous les publics et, notamment, des plus jeunes. Le nouveau parcours présente une soixantaine de documents et d'objets, environnés d'une abondance d'images et de dispositifs multimédia. Dès 2021, les réflexions ont commencé, qui avaient pour objectif de mieux inscrire le site de Pierrefitte-sur-Seine dans son environnement immédiat, car il n'était pas identifié comme un lieu culturel, comme un lieu de débat ou d'installation d'artistes. Consacrer une partie de la salle d'expositions temporaires à un parcours permanent a été la réponse apportée à cette stratégie d'ouverture.

Le scénario du parcours permanent est chrono-thématique. Une grande frise chronologique, abondamment illustrée, évoque l'évolution des supports des archives de l'Antiquité à nos jours. Elle enveloppe la salle où sont disposés sept focus ou îlots dont la plupart répondent aux suggestions formulées par les

partenaires: le parcours de la loi républicaine; le territoire, Paris et sa périphérie (une évocation cartographique et photographique); contrôler et identifier les personnes (de la liste à la fiche); de la naissance à la mort (comment les archives enregistrent la vie humaine); des documents qui parlent (l'enregistrement des paroles, des gestes, des émotions); les archives de l'intime (journaux, agendas, lettres, photographies); la guerre des signes (de la fleur de lys à la Marianne républicaine). Enfin trois dispositifs spécifiques viennent clore le parcours: les innovations technologiques au service du patrimoine archivistique; les métiers des Archives; les usagers des Archives.

Les Archives explorent le temps propose un parcours simple, clair et cohérent, intégrant parfaitement la dimension très didactique du projet et les enjeux de médiation liés à la spécificité des archives. L'exposition répond également à une préoccupation assumée de scénographie durable avec le réemploi de dispositifs existants (mobilier, cloisons mobiles, vitrines) et un parti pris résolument *low tech* dans l'adaptation des contenus audiovisuels. Pour satisfaire aux attentes des jeunes publics, des supports écrits de médiation ont été rédigés et disposés de la façon la plus accessible possible. Certes permanente, cette exposition n'est en rien figée. Elle va régulièrement évoluer avec l'apport de nouveaux contenus, notamment multimédia, et de nouveaux outils de médiation. À l'occasion des Journées européennes du patrimoine des 21-22 septembre 2024, la signalétique de l'exposition sera renforcée et des livrets « Parcours à la carte », « Facile à lire et à comprendre » ainsi que des flyers destinés au grand public et aux établissements scolaires seront publiés.

DES PUBLICS

6 EXPOSER LES ARCHIVES DANS UNE DÉMARCHÉ CITOYENNE

Établir une relation de familiarité du public avec les archives, lui permettre de découvrir comment les traces écrites témoignent du passé et donnent un sens aux questionnements du présent sont au cœur de l'objectif 6. Les expositions temporaires et les actions de médiation scientifiques ou artistiques proposées en accompagnement permettent de s'adresser à tous les citoyens français, mais également au public étranger dans un effort de restitution du patrimoine archivistique et de diffusion de la connaissance sur tel ou tel thème de l'histoire de France. Lors des années 2021-2024, les efforts se sont portés dans cinq directions.

TOUCHER TOUS LES PUBLICS

Les Archives nationales ont mis en œuvre différentes actions pour renforcer leur capacité à toucher de nouveaux publics. La gratuité d'accès aux expositions et aux activités qui les accompagnent (conférences grand public, concerts, manifestations artistiques sur leurs deux sites, etc.) a permis d'augmenter la fréquentation : 270 000 visiteurs ont ainsi été accueillis à l'hôtel de Soubise en 2023. Le développement des supports de médiation spécifiques, en particulier en direction des personnes porteuses de handicap (braille, FALC [Facile à lire et à comprendre], LSF [langue des signes française]) vise à rendre notre offre accessible à tous. Enfin, depuis 2021, la traduction des informations essentielles des parcours temporaires est proposée de façon systématique au visiteur non francophone (livrets de visite, panneaux et cartels traduits en une langue au moins, sous-titrage des vidéos).

Pédagogie, simplification, lisibilité... les Archives nationales choisissent les sujets

d'exposition et le nombre d'items présentés de façon à rendre les expositions accessibles au plus grand nombre et à inciter les visiteurs à lire les documents exposés. Afin de rendre plus attractive la visite, un dialogue entre les pièces d'archives, les arts graphiques et les objets historiques est systématiquement mis en place. Enfin le choix de scénographies et de graphismes spectaculaires vise à permettre une approche sensible autant qu'intellectuelle des sujets traités. Une attention particulière est donnée aux catalogues pour offrir une synthèse accessible au grand public.

PERMETTRE AU CITOYEN D'APPROCHER LES TEXTES FONDATEURS DE NOTRE DÉMOCRATIE

Les Archives nationales ont présenté entre l'automne 2021 et l'automne 2025 les cycles *Les Essentiels*, puis *Les Remarquables*. L'objectif est de donner à voir et à comprendre les documents les plus symboliques de l'histoire de la nation pour le premier, tandis que le second se concentre sur les documents les plus singuliers des fonds des Archives nationales. Le public a été invité à choisir les documents qu'il souhaitait voir présenter lors de ces deux opérations.

Les Essentiels

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- Le décret d'abolition de l'esclavage (1848)
- L'ordonnance instituant le droit de vote des femmes (1944)
- La loi d'abolition de la peine de mort (1981)

Les Remarquables

- Le rouleau d'interrogatoire des Templiers, 1307
- Le discours de Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, 1974
- Le contrat de construction de la tour Eiffel, 1887
- Le portrait de Jeanne d'Arc par un greffier du Parlement de Paris, 1429

Un effort particulier de médiation a été fait pour ces présentations, le nombre d'items est volontairement réduit (entre deux et sept items entourant le document principal), afin de laisser le visiteur se concentrer sur ces documents révélateurs de notre démocratie et de son fonctionnement ou de notre histoire.

PROPOSER DES EXPOSITIONS EN RAPPORT AVEC LES DÉBATS D'ACTUALITÉ OU SOCIÉTAUX

Depuis 2021, nous proposons au public des thèmes d'expositions qui rencontrent les grandes préoccupations d'une partie de l'opinion publique de notre pays. Elles mettent en perspective des problématiques actuelles, les replacent dans le temps long pour éclairer le présent à la lumière des siècles passés. Le public apprécie particulièrement le traitement de thèmes sur le long terme, qui permet de donner des cadres chronologiques et de souligner ruptures et continuités.

Citons ainsi les expositions pour lesquelles un lien avec le débat public actuel étaient revendiqué et mis en exergue : *Filmer les procès, un enjeu social* (au moment où le grand procès des attentats terroristes de novembre 2015 se déroulait au Palais de justice en l'île de la cité), *Épidémies* (immédiatement consécutive à la pandémie de Covid-19), *Sacrilège !* (qui explore sur deux millénaires les rapports ambigus entre l'État, le sacré les religions), *Déportées à Ravensbrück* (qui entretient la nécessaire mémoire des persécutions nazies). Dans un registre moins grave, les actuelles expositions sur les Jeux olympiques montrent aux usagers que les archives documentent tous les aspects de la vie collective.

Enfin, ce lien entre mémoire de papier et actualité s'est fait particulièrement visible lors de l'ouverture au public de l'exposition sur le discours de Simone Veil prononcé en 1974 à l'appui de la loi sur l'IVG, puisque la nouvelle loi constitutionnelle scellée le 8 mars 2024 a rejoint le jour même la vitrine qui lui était destinée au sein de la salle d'exposition.

SORTIR DE NOS MURS

L'objectif de toucher un autre public nous amène naturellement à ouvrir des parcours hors les murs et à proposer à la circulation les expositions qui s'y prêtent. *Filmer les procès*, constituée uniquement de projections vidéo, est désormais disponible sous forme de fichiers vidéo et de

textes explicatifs, qui circulent au niveau national et international. De même *Plateau volant, motolaveur, purée minute* a fait l'objet d'une reprise au MUCEM, en complétant le parcours initial avec des items essentiellement tirés des fonds de cette institution. Ainsi les Archives sortent de leurs bâtiments et essaient dans la ville à l'occasion des JO (Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Saint-Denis, vitrines du ministère de la Culture au Palais-Royal) et certains thèmes des *Essentiels* sont repris, parfois complétés par les ressources locales dans les préfectures et les Archives départementales.

OFFRIR UNE APPROCHE SENSIBLE ET ÉMOTIVE AU PUBLIC

La présentation de projets artistiques aux Archives nationales est un axe de la programmation culturelle de l'institution tout en s'inscrivant dans une dynamique plus large d'appropriation de l'archive par les artistes, qu'ils convoquent dans leurs processus de création soit pour sa fonction documentaire soit pour son potentiel d'évocation et de suggestion imaginaire. Les projets artistiques répondent à plusieurs objectifs : offrir une autre entrée dans l'archive, par le détour de la création et d'une approche sensible, élargir les publics en touchant des visiteurs qui viennent pour une proposition artistique et découvrent à l'occasion de leur visite l'institution et ses missions, apporter un éclairage complémentaire sur des enjeux et des questions d'actualités soulevés dans les expositions ou à l'occasion de colloque ou journées d'étude, etc.

Chaque année, une dizaine de projets est présentée sur les deux sites des Archives nationales. Ils revêtent différentes formes : lectures, performances, installations, projets au long cours s'appuyant directement sur un document ou fonds d'archive ou faisant écho aux différents sujets associés à l'archive (trace, mémoire, témoignage, secret, mort, oubli, exploration de ses ressorts symboliques). Organisées dans différents cadres : vernissages d'exposition, événements nationaux comme la Nuit des musées, etc., ces projets sont l'occasion de faire rayonner l'institution auprès d'autres acteurs culturels et de faire connaître, au-delà de leurs fonctions régaliennes, les nombreuses possibilités d'exploitation que contiennent les archives et leur participation à la compréhension du monde.



Inauguration exposition Marie Antoinette

9

MOBILISER LES ARCHIVES POUR LA FORMATION CITOYENNE DU PUBLIC JEUNE

Par ses actions auprès du public jeune, le service éducatif des Archives nationales, contribue depuis plusieurs années à favoriser le développement de son esprit critique grâce au travail d'analyse et de confrontation des sources. L'objectif est qu'il puisse mieux percevoir et décrypter les grands enjeux sociétaux contemporains, afin que, futur citoyen, il soit en mesure de comprendre le monde dans lequel il évolue et d'y interagir.

ENJEUX

La transmission de nos valeurs républicaines au sein de l'école est aujourd'hui au cœur des débats. Si le partage de ces valeurs, la défense de la laïcité, les questions liées à la citoyenneté, la lutte contre toutes les formes de discrimination font consensus, l'injonction portée par le politique interpelle tant elle est descendante. Or, l'éducation aux valeurs de la République « ne se fait pas par des discours mais par des pratiques qui ne sont pas de subordination » (Claude Lelièvre, historien de l'éducation, <https://www.cafe-pedagogique.net>, 1er mars 2023). Autrement dit, la démarche choisie doit permettre de gagner l'adhésion des jeunes gens à ces valeurs communes. La dimension citoyenne des archives et la démarche active déclinée

lors des ateliers, fondée sur l'analyse et la critique de documents originaux, nous en donnons toute légitimité. Les élèves vont ainsi pouvoir apprendre à contextualiser, à se poser des questions, à savoir distinguer savoir, opinions et croyances, à confronter les points de vue et à argumenter. L'appropriation de cette démarche contribue à la formation citoyenne du public jeune.

LES ACTIONS LES PLUS SAILLANTES

Outre la quarantaine d'ateliers qui permettent aux élèves d'appréhender les grandes périodes historiques, trois axes emblématiques de notre action méritent d'être soulignés.

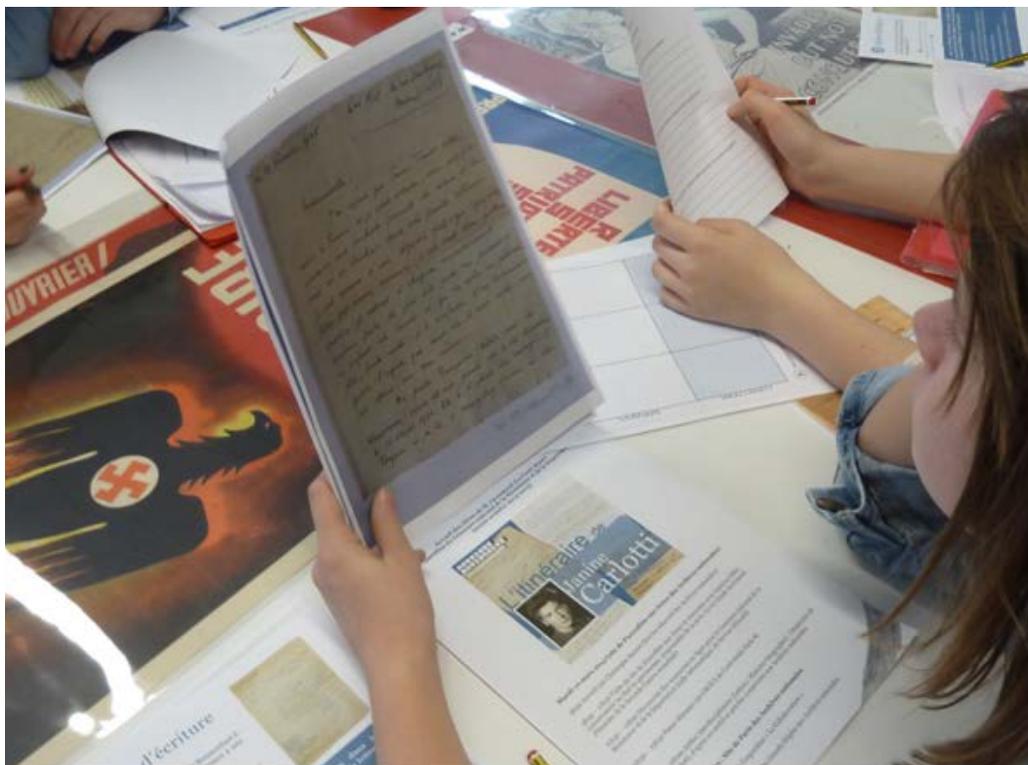
L'éducation artistique et culturelle, au cœur d'une convention entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, constitue le levier indispensable de la formation et de l'émancipation de la personne et du citoyen. Une quinzaine de parcours EAC a ainsi bénéficié, durant l'année 2023, à des élèves en provenance essentiellement de Seine-Saint-Denis, favorisant le développement de leur sensibilité, de leur créativité et de leur esprit critique, sur des thèmes variés : histoire de l'esclavage et de ses abolitions, collaboration et spoliations pendant la Seconde Guerre mondiale, éducation à l'image, sport et genre...



Le carrefour des Mémoires. Finale de la 3e partie du programme « Les voix de la contestation », cliché © SED. ZSP 4Chemins Pantin-Aubervilliers

L'accompagnement des enseignants dans le cadre de l'inscription de leurs classes aux concours nationaux tels le Concours national de la Résistance et de la Déportation ou celui de la Flamme de l'Égalité, constitue un second axe fondamental. Le travail mené lors des ateliers spécifiques

permet d'aborder des thématiques variées : entendre/comprendre les enjeux mémoriels liés à la période de l'Occupation ou à l'esclavage ; obéir/désobéir en temps de conflits ; s'engager ; lutter contre le racisme et les discriminations.



L'atelier Janine Carlotti, itinéraire d'une résistante

Enfin, l'accompagnement des expositions-dossiers des cycles des *Essentiels* et des *Remarquables* a permis d'aborder des questions socialement vives (droits de l'Homme, peine de mort, IVG...). Les deux cycles ont fait l'objet de médiations diverses, à destination d'un public varié : vernissages pédagogiques pour les enseignants, visites ateliers pour les scolaires, conférences-débats lycéens, ateliers d'été intergénérationnels en partenariat avec le Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis.

PERSPECTIVES

Le service éducatif compte, dans les mois à venir, poursuivre les actions-phares déjà engagées : parcours EAC ; accueil des professeurs et de leurs élèves inscrits dans les concours nationaux ; accompagnement de la programmation culturelle des Archives nationales. Le service éducatif est attentif également à suivre le calendrier des commémorations et des manifestations nationales afin de proposer des actions spécifiques. Il proposera ainsi des ateliers dédiés durant la

semaine de la laïcité en décembre 2024 et un parcours d'éducation aux médias lors de la semaine de la presse en mars 2025.

Enfin, un nouveau parcours « Archives, nature et environnement » sera proposé dès la rentrée prochaine. Ce parcours s'inscrit dans les programmes de l'Éducation nationale, du cours préparatoire à la classe de terminale. Il répond aussi à une attente sociétale forte, en particulier de la part des 15-25 ans alarmés par l'effondrement de la biodiversité et les dérives climatiques. Il bénéficie de l'existence de sources variées, largement mises en évidence par le travail mené au sein de la direction des Fonds.

L'ensemble de ces actions constitue autant de champs dans lesquels le service éducatif des Archives nationales a toute légitimité à intervenir pour contribuer à la formation du futur citoyen, en favorisant l'accès à une source essentielle de l'histoire et à son appareil critique.

ACCOMPAGNER LES USAGERS ET LEURS DÉMARCHES

L'objectif **2** vise principalement à mieux connaître les publics et leurs attentes et à les accompagner dans leur accueil physique, téléphonique et numérique en lien avec le programme Services publics +. Le multicanal est d'ailleurs l'un des neuf engagements de ce programme, avec la démarche d'amélioration continue et la prise en compte des avis des usagers. Le déploiement de Services publics + a commencé début 2022 par un diagnostic d'auto-évaluation réalisé dans les départements de l'Accueil des publics de Paris et Pierrefitte-sur-Seine, à partir d'une grille de 80 questions, et auprès de collègues de la direction des fonds à partir des questions choisies dans cette même grille. Ses résultats ont mis en exergue plusieurs points forts, notamment le bon usage de tous les canaux d'accueil à notre disposition (accueil physique, en ligne ou par téléphone). Parmi les points d'amélioration identifiés, le serveur téléphonique et l'écoute des usagers ont donné lieu à la mise en œuvre d'actions concrètes dès 2023.

LES RÉALISATIONS EN 2023

Désormais, l'accueil téléphonique a été simplifié et amélioré. Les Archives nationales disposent d'un automate avec un numéro d'entrée unique pour les deux sites (01 75 47 20 00) et un accès 24 heures sur 24, grâce à des messages pré-enregistrés sur les modalités pratiques d'accès, d'inscription et de reproduction. Pendant les heures d'ouverture, l'automate bascule vers l'accueil de Paris ou de Pierrefitte-sur-Seine pour les recherches, l'accès aux documents ou les incidents de carte de lecteur.

En matière d'écoute des usagers, deux enquêtes de satisfaction « La salle de lecture et vous » ont été menées en 2022 et 2023 à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine et en ligne (voir l'objectif **1**). Leurs suggestions libres complètent les échanges et les remarques exprimés lors des séances du comité d'écoute des usagers. Celui-ci, organisé dans le cadre du déploiement de Services Publics +, regroupe, après appel à volontaires, tous les types de publics des Archives nationales qui s'intéressent exclusivement à l'expérience concrète de l'utilisateur du service « Archives nationales » (lecteurs dans les salles de consultation et à la bibliothèque historique, visiteurs du musée, internautes, enseignants qui travaillent en lien avec le service éducatif). Des agents volontaires des Archives nationales, issus de directions différentes, y sont représentés. Réuni le 6 juillet 2023, le premier comité a travaillé autour de trois axes : abords et entrée des deux sites, signalétique des espaces intérieurs et, enfin, confort des usagers et des visiteurs. Du fait des nombreuses propositions faites par les participants de ce comité, leur mise en œuvre sera déployée par étapes jusqu'en 2025.

Par ailleurs, une refonte du site Internet a été lancée, selon un principe de distinction des usages (citoyen, grand public, expert) pour offrir une plus grande lisibilité des catégories d'information : découverte du monde des archives par tous, accès aux services proposés, exploration de corpus numériques, utilisation du moteur de recherche, réutilisation de données, prestations et engagements auprès des administrations. Son ouverture est prévue pour novembre 2024.

MIEUX CONNAÎTRE NOS PUBLICS ET LEURS ATTENTES

L'objectif **1** vise principalement à :

- veiller à ce que les nouveaux dispositifs projetés ou mis en œuvre répondent aux besoins des bénéficiaires, dans une démarche de design de service ;
- mettre en place un cadre d'enquêtes

souples, multiformes, en interaction avec les usagers, dans une logique d'amélioration continue ;

- adapter notre offre de services, qu'il s'agisse des propositions muséographiques ou de l'accès aux archives, aux besoins des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, publics éloignés de la culture) ;
- susciter des partenariats avec les laboratoires universitaires spécialisés pour conduire des enquêtes ciblées.

EN 2022 ET 2023 : LES ENQUÊTES DE SATISFACTION « LA SALLE DE LECTURE ET VOUS »

Dans le cadre du déploiement de Services Publics +, deux enquêtes de satisfaction « La salle de lecture et vous » ont été menées à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine, sur site et en ligne, entre le 23 mai et le 6 août 2022, puis entre le 26 avril et le 4 août 2023. Le questionnaire proposé est identique d'une année sur l'autre, hormis la question des usuels librement consultables en salle de lecture qui a été ajoutée en 2023.

Le nombre de réponses collectées a été significatif à chaque édition : 135 pour Paris et 77 pour Pierrefitte-sur-Seine en 2022, 124 pour Paris et 142 pour Pierrefitte-sur-Seine en 2023. La grande majorité des réponses proviennent de lecteurs ayant déjà pratiqué les salles de lecture : 15% d'entre eux venaient pour la première fois à Paris en 2022 (13% en 2023), 27% à Pierrefitte-sur-Seine en 2022 (16,9% en 2023). Majoritairement, les lecteurs préparent leur venue après consultation du site Internet (50%) ou à la suite d'une demande de recherche/reproduction (25%). Un très petit nombre se rend sur site sans préparation préalable.

L'enquête comporte deux volets : l'accueil sur place et la commodité des espaces dédiés ; les matériels d'aide à la consultation et à la reproduction. Une place a été laissée pour les suggestions et commentaires.

L'accueil sur place et les espaces dédiés.

Le taux de satisfaction pour le premier accueil s'est maintenu à un bon niveau d'une année sur l'autre : 86% à Pierrefitte-sur-Seine en 2022 et 79% en 2023 ; 97% à Paris en 2022 et 93% en 2023. En matière d'espaces d'accueil, hors salle de lecture, les attentes du public des deux sites portent essentiellement sur l'amélioration de l'offre de restauration que la moitié des répondants ne trouve pas adaptée à leurs besoins. L'offre des distributeurs de boissons chaudes et froides est considérée comme peu adaptée par la moitié des répondants de Pierrefitte-sur-Seine, par un quart des répondants de Paris seulement. La signalétique est considérée comme claire et le mobilier comme suffisant pour les deux sites à près de 90/95 % des répondants.

Les matériels d'aide à la consultation et à la reproduction.

Moins de la moitié des répondants de Paris et un gros tiers des répondants de Pierrefitte-

sur-Seine utilisent les ordinateurs de consultation des archives numérisées. La moitié des répondants de Paris et un tiers des répondants de Pierrefitte-sur-Seine utilisent les lecteurs-numériseurs de microfilms et considèrent qu'ils répondent à leurs besoins. Un tiers des répondants des deux sites déclare avoir utilisé les scanners en libre accès. De manière générale, les moyens numériques offerts au public sont plébiscités, mais il y a de fortes attentes sur l'accès WIFI en salle de lecture et dans les espaces publics.

Les usuels (nouvelle question posée en 2023).

Les usuels sont globalement bien connus à Paris (plus des deux tiers des répondants en connaissent l'existence ou les ont utilisés) mais très peu à Pierrefitte-sur-Seine (un tiers des répondants sont concernés). L'espace « Usuels » de Pierrefitte-sur-Seine ayant été réaménagé juste avant le lancement de l'enquête 2023, nous ne sommes donc qu'au début de cette intensification de l'usage des usuels.

LES DÉVELOPPEMENTS FUTURS : 2024 ET 2025

Les enquêtes sociologiques autour des expositions

En 2023, les Archives nationales ont conclu un partenariat avec le Centre de sociologie des organisations de la Fondation nationale des Sciences politiques afin que soient menées plusieurs enquêtes sur les expositions des Archives nationales. Dans le cadre du master de sociologie de Sciences Po, une équipe d'étudiants a conduit une enquête de terrain, durant le premier semestre de 2024, auprès des visiteurs de l'exposition permanente de Pierrefitte-sur-Seine (« Les Archives explorent le temps ! ») et de l'exposition du cycle des *Remarquables* présentant le discours de Simone Veil sur la loi relative à l'IVG en 1974 (site de Paris). Ces enquêtes se sont prolongées auprès des classes reçues dans le cadre des ateliers du Service éducatif ainsi qu'auprès des enseignants accompagnant leurs classes ou recevant une formation. En complément, les étudiants ont procédé au dépouillement des bulletins de vote des visiteurs et des internautes qui avaient classé les documents du cycle des *Remarquables* par ordre de priorité : outre des informations de type sociologique, s'y trouvent des suggestions d'exposition et des remarques sur les documents proposés.

L'enquête vise ainsi à connaître la sociologie des visiteurs des deux sites des Archives nationales ; à faire évaluer, par ces visiteurs, les circuits de visite, les documents présentés et les supports de médiation qui leur sont proposés ; à connaître les attentes des visiteurs en termes de médiation (humaine, en ligne, sur support papier ou autre) autour du patrimoine qui leur est présenté. Le résultat de ces enquêtes fera l'objet de livrables et de restitutions au cours du dernier trimestre de l'année 2024.

La synthèse des enquêtes nationales

Il sera dressé un bilan à partir de l'ensemble des enquêtes faites récemment à un niveau national, qu'il s'agisse des enquêtes AEV [à l'écoute des visiteurs] concernant le public du musée des Archives nationales (la dernière enquête a été menée à l'automne 2023 auprès de 173 visiteurs) ou des enquêtes sur le public des Archives, comme celle menée en janvier-mars 2021 sur les sites Internet des services d'archives (515 répondants pour les Archives nationales).

3 DÉVELOPPER UN « GUICHET CITOYEN »

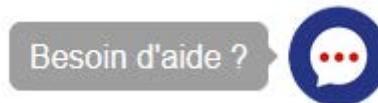
Les Archives nationales ont une longue expérience d'aide aux administrés en quête de droits. Ce public « citoyen » est souvent en demande de résolution d'un problème personnel et ne doit pas être systématiquement dirigé vers les salles de consultation.

Le nombre de demandes liées à la recherche de preuves permettant de justifier ou de faire valoir un droit, envoyées aux Archives nationales (quel que soit le support) ou faites sur place (quand la personne s'est déplacée jusqu'à Pierrefitte-sur-Seine), est extrêmement important.

Au moment de la réflexion sur la Stratégie des Archives nationales, en 2020-2021, l'arrivée des fonds sériels de Fontainebleau, incommunicables depuis plusieurs années, laissait prévoir un risque d'accroissement des demandes de ce type. L'objectif 3 prévoyait initialement d'ajuster l'existant et de créer une filière spécifique de services numériques et d'accueil physique, fondée sur des parcours-types, profilés et simplifiés, permettant un accompagnement adapté.

Durant les 2022-2024, le fonds des dossiers de demandes de naturalisation a fait l'objet d'une réflexion et le sujet des « preuves de nationalité », très sollicité par les Algériens, celui d'une action. La particularité des Archives nationales est en effet qu'elles sont extrêmement sollicitées aussi bien sur des dossiers qu'elles conservent (dossiers de demandes de naturalisation) que sur des dossiers qu'elles ne détiennent pas (preuves de nationalité).

Dans une première étape, en 2021, a été créé un logigramme identifiant tous les processus nécessaires à la recherche de dossiers de naturalisation et de preuves de nationalité. Pour donner suite à ce travail, la partie sur les preuves de nationalité a été étoffée sur la page du site Internet des Archives nationales consacrée aux naturalisations.



Puis, en 2022, le Service interministériel des Archives de France [SIAF] a décidé de financer la réalisation d'un chatbot baptisé NORIA [Nouvelle Orientation de Recherche Interactive dans les Archives] sur l'Algérie afin de faciliter le travail des agents des Archives nationales d'outre-mer [ANOM] et des Archives nationales. Fruit d'une réflexion collective SIAF, ANOM et Archives nationales, le chatbot est centré sur trois thèmes prioritaires du fait des très nombreuses sollicitations : dossiers de carrière et parcours militaires pour les ANOM (qui conservent des dossiers sur ces sujets) et preuves de nationalité pour les Archives nationales. Dans ce dernier cas, le chatbot prévoit des circuits qui renvoient vers des organismes extérieurs dans la plupart des cas. La période 2023-début 2024 a été consacrée à la détermination des parcours, l'intégration du vocabulaire utilisé dans les demandes des usagers et l'organisation de tests avec des utilisateurs. La mise en production de l'outil a été effectuée en mai 2024. Une enquête sera réalisée en septembre 2024 auprès des utilisateurs pour déterminer s'il répond à ses objectifs et identifier les améliorations à apporter.

Désormais, dans le cadre de l'objectif 3, il ne reste plus de nouveaux projets à entreprendre sur le sujet des naturalisations. À l'avenir, il pourrait être pertinent d'analyser les demandes faites par les lecteurs sur

les fonds en provenance de Fontainebleau et de vérifier les outils disponibles pour y répondre, leur existence, la possibilité de diffusion en salle de lecture virtuelle (délais de communicabilité, conformité au RGPD).

17 FAVORISER LA DÉCLASSIFICATION DES ARCHIVES QUI ONT PERDU LEUR SENSIBILITÉ

Depuis l'évolution législative introduite dans le Code du patrimoine en juillet 2021, instaurant la déclassification automatique à échéance des délais de communicabilité réglementaires, fixés par le Code du patrimoine, les Archives nationales ont concentré leurs efforts sur les démarches de déclassification des documents non encore librement communicables, notamment dans le cadre des demandes d'accès anticipé par dérogação formulées par les chercheurs.

Pour renforcer l'efficacité de ces démarches, les procédures internes aux Archives nationales ont été améliorées afin de les conformer aux nouvelles dispositions législatives et à la nouvelle instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale; la seconde version du vade-mecum de la gestion de la déclassification des documents couverts par le secret de la défense nationale a été établie en mars 2022. Conçu par l'officier de sécurité et la référente secret de la défense nationale en lien avec les départements de la direction des Fonds, ce vade-mecum a été validé par le SIAF et le haut-fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de la Culture, puis transmis au SGDSN et présenté aux agents des Archives nationales ainsi qu'aux Missions et services d'archives ministériels. Il a également été présenté au comité interministériel aux Archives de France. Il est utilisé par les agents qui pratiquent au quotidien la gestion du secret et dont la pratique professionnelle courante implique d'autres acteurs, au premier rang desquels les administrations productrices des archives et les Missions ou services d'archives dans les ministères.

Un nouvel outil de gestion et de suivi a été créé. Il permet de disposer à tout moment d'une vision globale des démarches de déclassification engagées par les départements de la direction des Fonds et d'en effectuer un suivi selon divers critères (autorité saisie, autorité émettrice, fonds, cote, niveau de classification, etc.).

La coordination de la protection du secret de la défense nationale a été renforcée par la création d'une fonction d'officier de sécurité (première nomination au sein du ministère) et d'un référent métier secret de la défense nationale. Un plan de mise en conformité à la réglementation relative à la protection du secret de la défense nationale a été élaboré et validé par la direction. Il est réalisé à plus de 90 %. Ces actions s'articulent avec un cadre piloté au niveau central: instruction ministérielle sur la protection du secret et des informations à diffusion restreinte et sensibles (27 avril 2022), arrêté du 23 mai 2022 portant création de zones protégées aux Archives nationales; première réalisation par le ministère d'un audit sur la protection du secret de la défense nationale mené aux Archives nationales.

Plus largement, une sensibilisation et un renforcement des relations avec de nombreux acteurs ont été engagés depuis 2021, qu'il s'agisse des agents, des hauts-fonctionnaires de défense et de sécurité des départements ministériels ou d'autres organismes.

Les démarches de déclassification ont été, quant à elles, directement concernées par la modification du cadre législatif (loi PATR): une très nette diminution du nombre de saisines a été observée entre 2020 (160 demandes portants sur 4600 documents) et 2022 (39 demandes portant sur 170 documents).

En 2023, 36 demandes de déclassification ont été formulées, portant sur 141 documents. Pour ces dernières demandes, 40 % des documents étaient émis par le ministère de l'Intérieur, 28 % par le SGDSN, 14 % par le ministère des Armées.

La majorité des documents signalés (69,5 %) n'ont fait l'objet d'aucune décision par les autorités émettrices saisies. 30,5 % des documents concernés par les saisines ont fait l'objet d'une décision : 17 % ont été déclassifiés,

13,5 % ont fait l'objet d'un refus de déclassification. Le dialogue avec les autorités saisies doit se renforcer afin d'améliorer le taux de réponse aux saisines, dont le format a été plusieurs fois adapté afin de concilier les intérêts des différentes parties concernées.

L'outil de gestion et de suivi des démarches de déclassification, prenant aujourd'hui la forme d'un tableur informatique, doit par ailleurs évoluer vers un outil professionnel plus robuste.

DES TECHNIQUES

23 CONSOLIDER LA POLITIQUE DE CONSERVATION DES SUPPORTS TRADITIONNELS

La conservation est au cœur des missions des Archives nationales. Loin d'être une fonction support, elle engage l'expertise du département de la Conservation, de l'entrée et de la gestion des fonds à leur conservation et à leur restauration, sans oublier le contrôle et la gestion des conditions externes de conservation.

L'objectif **23** a pour ambition de consolider la politique de conservation des supports traditionnels, en confortant le département dans ses missions premières, en l'intégrant de manière plus solide dans la politique des Archives nationales et, pour finir, en renforçant la légitimité de l'institution vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

METTRE L'ACCENT SUR LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT DE LA CONSERVATION

Rééquilibrer les activités de l'atelier de restauration, de reliure et de dorure

La politique massive de numérisation de fonds (dans laquelle s'inscrit l'objectif **15**) a eu pour conséquence de réorganiser les missions du département de la Conservation,

et notamment de l'atelier de restauration, reliure et dorure. Il y a quelques années encore, il revenait à la seule charge de l'atelier de répondre à cette demande pressante et croissante en effectuant les travaux dits de préparation à la numérisation, consistant pour l'essentiel en des interventions très répétitives et peu techniques. Les équipes, absorbées par la seule préparation à la numérisation, réduisaient au minimum les autres activités de l'atelier que sont l'entretien des fonds et la préparation des documents présentés dans les expositions. Les Archives nationales ont donc décidé de procéder au rééquilibrage des missions de l'atelier.

Créer un service au sein du département

Dans cette perspective, l'atelier de restauration, reliure et dorure se voit désormais secondé par un service des projets transversaux, créé grâce aux effectifs de l'atelier, avec qui il partage la responsabilité de l'évaluation des projets de préparation à la numérisation. Doté d'une double compétence, en conservation-restauration et en pilotage de commande publique, le service des projets transversaux, constitué en 2024 de trois équivalents temps plein, confie les activités les plus chronophages ou les plus répétitives à des prestataires extérieurs. Pour ce faire, il a la charge de rédiger les marchés de conservation et d'en suivre l'exécution.

MIEUX INTÉGRER LE DÉPARTEMENT DANS LA POLITIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

Programmer les projets de conservation-restauration

L'impulsion donnée au sein du département de la Conservation devait, pour porter ses fruits, s'accompagner d'une intégration renforcée dans la politique des Archives nationales. En particulier, il était nécessaire de réguler le nombre de projets de préparation à la numérisation afin de pouvoir les traiter sereinement, tant du côté de la direction des Fonds que de celui du département de la Conservation. Dorénavant, les départements des Fonds, l'atelier de restauration, reliure et dorure et le service des projets transversaux s'entendent sur une liste d'une vingtaine de nouveaux projets chaque année.

Pour appuyer cette orientation stratégique nouvelle, les Archives nationales investissent chaque année une enveloppe de 200 000 à 300 000 euros, comprise dans les crédits alloués à la numérisation.

Faire circuler l'information au sein des Archives nationales

Dans un autre domaine, celui des questions climatiques, l'information était peu partagée entre les différents acteurs des Archives nationales. Pour cette raison, un groupe de travail «suivi du climat de Pierrefitte» a été mis en place dès le début de la stratégie. Réunissant les acteurs concernés (département de la Conservation, service de la Gestion de l'Immobilier et de la Logistique,

chef de mission Sinistres, représentants de la direction des Fonds et de la direction des Publics), il permet de mettre en commun une information parfois fragmentaire et de traiter les difficultés liées aux éventuels dysfonctionnements du traitement de l'air.

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DES ARCHIVES NATIONALES EN MATIÈRE DE CONSERVATION

Enfin, l'affirmation de la politique de conservation des Archives nationales passe par le renforcement de sa légitimité vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Absentes de la liste des clients des conservateurs-restaurateurs libéraux jusqu'au début des années 2020, les Archives nationales se sont employées à s'en faire connaître et à susciter leur confiance, afin de les inciter à répondre aux marchés qu'elles publient. S'inscrivent dans cette perspective la participation régulière des conservateurs-restaurateurs à des journées professionnelles (voire l'organisation de rencontres professionnelles par le département de la Conservation) ou encore le renforcement de liens avec les établissements de formation (Institut national du patrimoine, université Paris I par exemple).

Enfin, le département de la Conservation s'emploie désormais à répondre aux appels à projets ou à candidatures, comme en témoigne la participation remarquable de plusieurs conservateurs-restaurateurs aux «Entretiens du patrimoine 2023» organisés par le ministère de la Culture.

22

PÉRENNISER LES DONNÉES STRATÉGIQUES DE L'ÉTAT

L'objectif de pérennisation des archives numériques est porté par le département de l'Administration des données [DAD]. Il a été structuré autour de trois grands axes : construire une politique de département intégrant fortement les enjeux de pérennisation ; se concentrer sur les questions liées aux formats des fichiers archivés ; développer, valoriser et partager l'expertise du DAD dans le domaine de la pérennisation du numérique.

UNE POLITIQUE DE DÉPARTEMENT AJUSTÉE

La politique générale du DAD a donné lieu à différentes actions en lien avec les enjeux de pérennisation. Cela s'est d'abord traduit par des travaux de reprise de données, qui ont permis d'intégrer dans le Système d'information archivistique [SIA]-version 3 des versements de statistiques pris en charge entre les années 1980 et 2010 dans l'ancien programme Constance. La concentration progressive des archives dans la solution logicielle interministérielle VITAM du SIAv3 est en effet une condition *sine qua non* de la mise en œuvre d'une politique cohérente de pérennisation du numérique.

Dans le même registre d'idées, le DAD a participé à une étude sur la conservation des fichiers d'archives numérisées, qui a en particulier traité l'hypothèse d'une intégration de ces fichiers dans VITAM. Le département a également poursuivi l'effort de rétroconversion des instruments de recherche, qui contribue à la conservation des métadonnées produites par les Archives nationales en les centralisant sous une forme unique dans le SIA.

Enfin, soulignons que le DAD a mené des travaux détaillés pour définir les conditions d'ingestion dans le SIAv3 des archives audiovisuelles sous format numérique. L'analyse de la situation a permis de définir des solutions pour remédier à la situation actuelle de stockage de ces fichiers hors du SIA, ce qui peut être problématique pour leur bonne conservation dans le temps.

La politique du DAD s'est aussi attachée à traiter la question de la conservation « hors ligne » des archives numériques. Des procédures ont ainsi été mises en œuvre pour systématiser l'envoi de copies de sauvegarde au Centre national du microfilm et de la numérisation, à Espeyran, y compris pour les entrées les plus récentes. Sur la même problématique, des discussions approfondies ont été organisées avec le programme VITAM pour créer un service mutualisé de production de sauvegardes sur bandes magnétiques.

UNE ATTENTION PORTÉE AUX FORMATS DE FICHIERS

Comme évoqué précédemment, le DAD a développé tout un panel d'actions spécifiques en matière de gestion des formats de fichiers numériques. En interne, cela s'est notamment traduit par l'élaboration d'une « politique des formats » publiée sur le site Internet de l'institution. Ce document énumère les formats acceptés ou refusés par les Archives nationales, après avoir analysé notre capacité à en assurer la pérennisation au cas par cas.

Le DAD a également décidé de pallier l'absence d'outils dédiés au pilotage de la gestion des formats, en développant différents programmes en interne. Ces outils ont notamment été employés pour vérifier la qualité de certains types de fichiers dans des projets de versements, en lien

avec les services versants et les départements concernés de la direction des Fonds. D'autres actions s'apparentant à de la « recherche et développement » ont également été menées, par exemple pour assurer la prise en charge de données produites sous système Apple, dans le cadre d'une entrée d'archives privées.

UN PARTAGE D'EXPERTISE

En externe, l'attention portée à la question des formats de fichiers a coïncidé avec le souhait de valoriser et de partager l'expertise du DAD en matière de préservation. En France, la traduction la plus notable de cette politique a été la très forte implication du DAD dans la « Cellule nationale de veille sur les formats ». Cette structure rassemble des représentants des grandes institutions chargées de la conservation du patrimoine numérique (dont l'INA, la BnF, le CNC, le CINES), sous l'égide du SIAF. Le DAD a en particulier assuré le pilotage du sous-groupe « Connaissance des formats » et a apporté une contribution forte aux sous-groupes « Traduction » et « Référentiel PRONOM ».

Au niveau national, le DAD a également participé aux réflexions sur la gestion des métadonnées de préservation menées dans le cadre de VITAM et dans le groupe de travail sur le SEDA du SIAF.

Il a en outre partagé son expertise dans le cadre de nombreuses formations mobilisant les agents du service. Sur le plan international, l'activité du DAD a notamment été marquée par la participation à des manifestations spécialisées dans la préservation numérique (conférences IPRES), ou encore par des échanges avec des experts étrangers (groupe PRONOM au Royaume-Uni, *Open Preservation Foundation*, etc.).

PERSPECTIVES

Pour les années à venir, il est prévu de poursuivre les actions menées dans les différentes directions évoquées ci-dessus. Il faudra cependant tenir compte du départ en 2024 de plusieurs agents du DAD experts de ces questions, mais aussi du besoin de faire des retours d'expérience sur les travaux déjà réalisés, afin de continuer à construire une politique de pérennisation numérique propre à l'institution.

DÉVELOPPER UN DISPOSITIF D'ACCÈS SÉCURISÉ À DISTANCE

L'accès sécurisé à distance [ASD] s'adresse à tous, lecteurs des Archives nationales déjà inscrits comme nouveaux utilisateurs. Il vise à construire un dispositif d'accès sécurisé à distance aux documents et aux données non diffusables sur Internet pour des raisons juridiques (délais de communicabilité, données à caractère personnel, droits de propriété intellectuelle) sachant que les gisements concernés sont de plus en plus importants.

ENJEUX ET CADRAGE

Une étude réalisée de septembre 2020 à mars 2021 a permis de cadrer les conditions de mise en œuvre de l'accès sécurisé aux données et métadonnées conservées par les Archives nationales en distinguant trois phases, de la plus simple à réaliser techniquement à la plus complexe.

Les conclusions de cette étude ont ainsi permis de prioriser une première phase qui a fait l'objet d'un projet en tant que tel. Son périmètre initial visait à permettre à l'utilisateur d'accéder depuis la salle de lecture virtuelle à des données et à des documents communicables, mais qui ne peuvent pas être diffusés librement sur Internet.

Outre le cadrage technique permettant le développement de cette nouvelle offre, la première phase comportait également d'importants enjeux juridiques. Les études menées ont notamment permis de déterminer le bon niveau de sécurité à appliquer en matière d'identification et d'authentification. Ainsi, un lecteur uniquement « ré-inscrit » et dont l'identité n'a pas pu être vérifiée ne peut pas bénéficier de ce service, sauf à s'authentifier en utilisant FranceConnect, la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion.

MISE EN SERVICE D'UN PREMIER NIVEAU DE SERVICE



En conséquence de ce cadrage juridique, la mise en œuvre de la première phase de réalisation a nécessité au préalable de rédiger des conditions générales d'utilisation [CGU], et de formaliser les modalités d'accès et de réutilisation des archives et des instruments de recherche publiés par les Archives nationales dans le cadre de l'accès à distance.

En parallèle, des développements techniques ont été réalisés pour ajouter ces nouvelles fonctionnalités d'accès sécurisé à distance à la salle de lecture virtuelle. Ces développements ont été mis en service au mois de juin 2023.

2023 a ainsi vu l'aboutissement d'une offre d'accès sécurisé visant à étoffer les services déjà offerts à distance aux internautes. Ce sont donc près de 600 instruments de recherche (environ 500 000 composants) et plus de 200 000 fichiers-images qui sont désormais consultables et téléchargeables à distance sous réserve de s'engager à en faire un usage strictement personnel.

En plus des inventaires et des images numérisés déjà accessibles sans authentification dans la Salle de lecture virtuelle [SLV], ce service permet :

- d'accéder à des inventaires qui contiennent des données à caractère personnel non diffusables sur Internet ;
- de consulter des archives numérisées librement communicables mais non librement diffusables sur Internet.

À l'ouverture du service, seul le fonds de la Section spéciale de la cour d'appel de Paris (1941-1944), coté dans la série Z/4, a ainsi été rendu accessible dans le respect du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel. Les lecteurs à distance authentifiés ont désormais accès à 215 000 images numérisées concernant les procédures engagées à l'encontre des militants du Parti communiste français clandestin durant la Seconde Guerre mondiale.

PREMIER BILAN CHIFFRÉ

Depuis près d'un an, l'offre s'enrichit automatiquement à la publication des nouveaux instruments de recherche. On notera notamment la mise en ligne de la description détaillée des dossiers d'enquête des sections « crimes de guerre » de la police judiciaire. Les données nominatives des victimes et des auteurs présumés ont été systématiquement relevées et sont dans la grande majorité des cas accessibles à travers l'accès sécurisé à distance de la SLV.

Ce nouveau service a d'emblée trouvé son public et ce sont plus de 2 000 lecteurs à distance qui ont accepté les conditions générales d'utilisation lors de leur première connexion au service. La moitié de ces usagers ont accédé à ce nouveau service

en utilisant leur carte de lecteur des Archives nationales en cours de validité. L'autre moitié des internautes s'est identifiée avec FranceConnect. Parmi ces derniers, près de 200 utilisateurs disposaient déjà d'une carte de lecteur des Archives nationales et ont choisi d'utiliser la solution FranceConnect lors de leur première connexion pour fusionner leur compte historique avec l'accès sécurisé.

PERSPECTIVES

Aujourd'hui, l'intérêt principal de ce service n'est pas tant la quantité d'informations proposées que le fait d'éviter des déplacements physiques dans les salles de lecture des Archives nationales. Cet accès sécurisé à distance est avant tout un formidable gain de temps, principalement pour l'accès aux données nominatives des inventaires.

En élargissant l'offre d'accès des Archives nationales, la première phase du projet a aussi permis aux archivistes de disposer d'une filière de publication hybride pour faire connaître plus largement les documents numériques communicables conservés par l'institution et ne pouvant être diffusés sur Internet.

Pour étoffer ce premier dispositif, des études sont en cours pour envisager de donner accès à distance à des archives numériques non communicables. Avant de planifier des développements complémentaires, il conviendra cependant de disposer au préalable de suffisamment de cas d'usage avérés afin de s'assurer que l'investissement engagé est bien à la hauteur des enjeux stratégiques. Dans tous les cas, les enjeux opérationnels nécessitent de trouver le bon dosage entre la sécurité du système d'information et sa facilité d'utilisation.

22

OFFRIR EN LIGNE DE NOUVEAUX CORPUS NUMÉRISÉS

RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mener la réflexion sur la stratégie, un état des lieux de la numérisation a été dressé en préambule. Le constat a alors été fait que l'institution avait numérisé moins d'1 % des fonds. En cherchant à identifier les blocages, des freins ont été relevés à toutes les étapes

de la production. Lors de ce bilan, le manque de visibilité de l'institution est également apparu comme un frein et il a semblé nécessaire de proposer une offre en ligne qui fasse référence dans le domaine archivistique, qui soit mieux mise en valeur et mieux diffusée.

Les résultats de cette réflexion se sont traduits par une feuille de route construite autour de trois grands axes déclinés en une vingtaine d'actions, relevant d'enjeux à la fois de stratégie interne et de service public.

Côté stratégie interne, il apparaissait nécessaire de repenser :

- 1) notre organisation et nos procédures,
- 2) la sélection des fonds à numériser.

Côté service public, nous souhaitons améliorer :

- 1) l'accès aux images,
- 2) la visibilité des programmes de numérisation.

La plupart de ces actions sont transversales : elles impliquent plusieurs services et interagissent avec d'autres objectifs de la stratégie. Les premiers résultats sont probants puisqu'on constate d'ores et déjà une augmentation de 42 % entre 2023 et 2022, 1,8 millions de documents ayant été numérisés en 2023.

LES AVANCÉES

En interne, nous visions la professionnalisation des processus métiers. Plusieurs actions ont été menées pour optimiser la programmation pluriannuelle, simplifier la préparation scientifique et matérielle, et accompagner chaque opération de modes d'emploi détaillés. Au sein du département de l'Image et du Son, nous avons intégré des outils de gestion de projets collaboratifs, harmonisé les procédures de l'atelier de photographie et affiné le calendrier prévisionnel de la programmation interne. Avec l'aide de la direction des Publics et de la direction des Fonds, nous avons mieux balisé et facilité les opérations de capitalisation d'images produites par des filières de numérisation parallèles. Sur la sélection des fonds à numériser, nous visions désormais une programmation qui équilibre les projets de valorisation et les projets sériels.

L'offre a donc naturellement augmenté du fait de l'accroissement des volumes, mais nous sommes aussi soucieux de donner l'accès à des archives numérisées non mises en ligne. L'accès sécurisé à distance (objectif 11) répond à certains de ces besoins. En parallèle, nous lançons avec la direction des Fonds un chantier de reprise des images en attente, pour tenter de les réinjecter dans le circuit de publication.

LES PERSPECTIVES D'ICI À 2025

Côté métier, un script pour injecter les métadonnées enregistrées au format IPTC dans les images est inscrit au calendrier du DAD. Il facilitera les opérations internes et

les traitements de conformité appliqués aux images mises à disposition par des producteurs ou des opérateurs externes.

Sur la sélection des corpus, nous voudrions mieux prendre en compte les demandes de communications d'archives auprès du public. C'est le cas de façon implicite, mais l'idée serait d'objectiver les choix en croisant différents critères et de créer une instance collective entre la direction des Fonds, la direction des Publics et la direction du Numérique et de la Conservation pour statuer sur cette sélection.

Pour la visibilité de la programmation et des corpus numérisés, plusieurs actions sont en cours. À partir des tableaux des opérations de numérisation 2017-2021, la direction des Publics a produit un tableau par série et cote dans lequel sont intégrés les permaliens des instruments de recherche concernés. Ce document devrait être accessible via le futur site Internet. De façon plus large, nous sommes en train d'élaborer avec la direction des Fonds le tableau général de la numérisation qui listera tous les projets couplés aux permaliens des inventaires. Il a vocation à être versé sur le site institutionnel de données en libre accès data.culture.gouv.fr. Au-delà de ces publications sur Internet, nous souhaiterions établir une communication directe en proposant au public des rendez-vous pour présenter la programmation à venir.

LES PERSPECTIVES À PLUS LONG TERME

Aller plus loin dans les évolutions nécessite des moyens supplémentaires. Nous ne pourrions pas augmenter les volumes sans automatiser les tâches, injecter des scripts, voire de l'intelligence artificielle dans nos processus métiers. Toutes ces évolutions passent par la refonte du SIA et de l'outil de production des instruments de recherche (Prodoc). Par ailleurs, nous avons besoin d'une base de données pour pérenniser, documenter les campagnes de numérisation et gérer les archives numérisées. Du côté du service à l'utilisateur, la nécessité d'améliorer la consultation des images et leur réutilisation peut se traduire par différentes applications : la refonte de la salle de lecture virtuelle, la mise en œuvre d'une autre philosophie d'accès ou d'une navigation dans la cartographie des fonds numérisés.

4 AMPLIFIER LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

ENJEUX

L'objectif 4 de la stratégie 2021-2025 vise à s'inscrire dans les démarches de recherches participatives et à s'appuyer sur le vivier de personnes désireuses de contribuer à l'enrichissement de la description des fonds des Archives nationales.

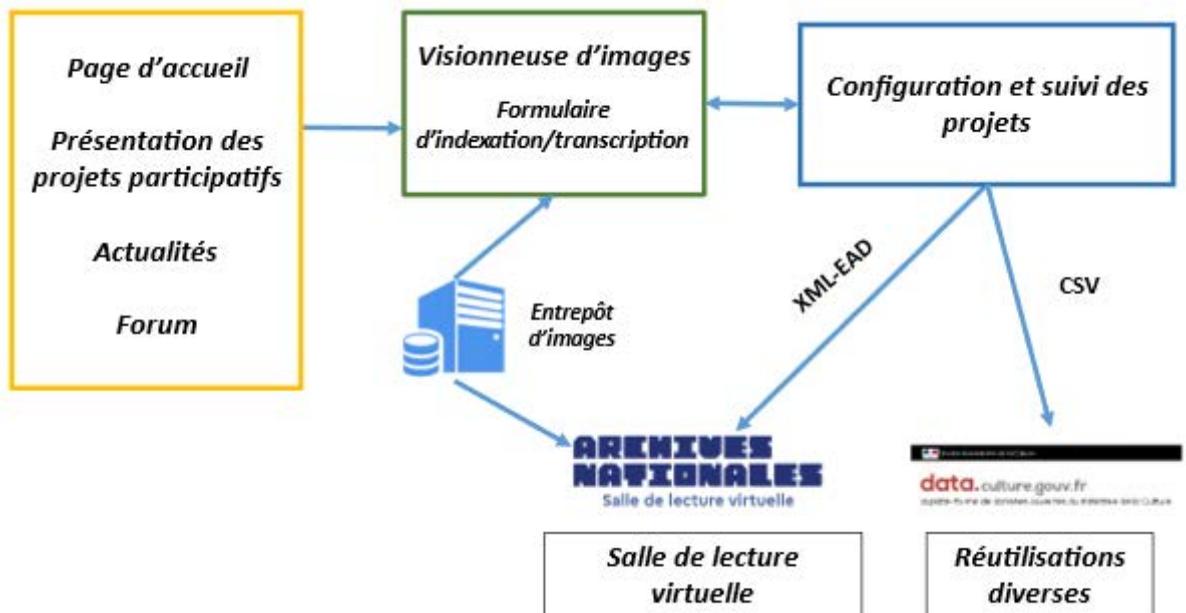
Les premiers projets participatifs mis en place à partir de 2017 aux Archives nationales ont permis de constater que les outils à disposition n'étaient pas totalement satisfaisants : interfaces peu ergonomiques pour les usagers (nécessité de passer d'une fenêtre à une autre) et difficultés pour les archivistes de publier en salle des inventaires virtuelle les contributions recueillies, à moins d'un investissement important.

RÉALISATION

Le projet de développement d'une plateforme unique, nommée Girophares, a bénéficié d'une subvention France Relance à hauteur de 75 % du montant du projet, le montant total de ce dernier étant de 200 000 euros hors taxes.

La plate-forme se compose de trois parties :

- une partie site Internet (à gauche sur le schéma, en jaune) sur laquelle sont présentés aux usagers les projets participatifs proposés. Ils peuvent échanger sur un forum, se créer un espace personnel, accéder à des pages d'explication. Des actualités sur l'avancement de tel ou tel projet ou des trouvailles et autres découvertes réalisées sont régulièrement publiées ;
- une partie visionneuse et outil de contribution (au milieu, en vert), où l'utilisateur accède aux images numériques des documents proposés à la transcription ou à l'indexation, et où il complète un formulaire, préparé préalablement par le responsable de projet. Cette visionneuse s'appuie sur l'entrepôt d'images du SIA des AN, la bibliothèque numérique ;
- une partie gestion de projet (à droite, en bleu), où l'archiviste configure son projet : il charge un instrument de recherche qu'il souhaite enrichir dans l'application, il paramètre le formulaire d'indexation ou de transcription et découpe en différents lots les images numérisées. Il peut ensuite suivre le fruit du travail des bénévoles et récupérer leurs contributions en EAD, pour les réinjecter aisément dans la SLV, ou en CSV, pour d'autres usages.



Girophares a ouvert le 11 mai 2023 et a rapidement trouvé son public. Cinq projets participatifs ont été proposés au lancement de la plate-forme : le fichier des ecclésiastiques catholiques de 1881 à 1905, les dossiers de pourvoi en cassation en matière criminelle, le fichier des émigrés de la Révolution française, les analyses des arrêts du Conseil du roi sous Louis XV et, enfin, un projet autour de la collection des placards de décès parisiens. Trois projets supplémentaires ont été lancés en novembre 2023 et en mars et mai 2024. Le premier porte sur les déclarations d'esclaves arrivés en métropole au XVIII^e siècle et est déjà terminé. Les deux autres proposent d'indexer les registres d'état civil de la marine marchande (naissance et disparitions en mer aux XIX^e et XX^e siècles) et plusieurs typologies liées aux réfugiés espagnols de la guerre civile.

À l'occasion du premier anniversaire de la plate-forme, un rendez-vous des contributeurs a eu lieu le 25 mai. Au programme : un premier bilan des projets participatifs, un temps d'échanges entre responsables des projets et contributeurs, et des visites guidées exclusives. L'après-midi s'est terminée par un moment de convivialité dans les jardins des Archives nationales. L'objectif de cet événement est de rencontrer les contributeurs et de les faire se rencontrer aussi.

PERSPECTIVES

Les perspectives autour de l'objectif 4 sont de plusieurs ordres :

- Intégration en SLV des données recueillies : pour certains projets, la publication des contributions a déjà commencé. Pour d'autres, il faut attendre la fin du projet pour que cette publication puisse être menée à bien.
- Ouverture de nouveaux projets participatifs (un par trimestre environ) : un comité scientifique se réunit trois à quatre fois par an pour arbitrer les différents projets participatifs envisagés. Le prochain projet concernera des registres de nomination de clercs de notaires à Paris aux XIX^e et XX^e siècles.
- Développements de nouvelles fonctionnalités : il est prévu d'offrir au contributeur la possibilité de visualiser ses statistiques de participation, dans une logique de « gamification ».
- Animation de la communauté des contributeurs : d'autres rencontres avec les contributeurs seront organisées. De manière plus générale, la plate-forme est valorisée dans différents contextes, notamment auprès des milieux universitaires et associatifs.

16

DEVENIR UN PÔLE D'EXCELLENCE EN RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE D'ÉCRITURE MANUSCRITE

DES EXPÉRIENCES PIONNIÈRES

En 2021, il a été décidé de consacrer un objectif spécifique du nouveau plan stratégique aux technologies de reconnaissance des écritures manuscrites [HTR – *handwritten text recognition*], une des multiples branches de l'intelligence artificielle [IA]. Cette décision était confortée par les premières expériences réussies des projets *Himanis* (*Historical Manuscript Indexing for user-controlled Search*) (2015-2017) et *Lecturaep* [Lecture automatique de répertoires] (2018-2021) qui les avaient exploitées.

LE PROJET SIMARA

Une première fiche avec des objectifs élargis a été revue, après échanges avec les directeurs, pour se concentrer plus spécifiquement sur l'HTR appliqué aux inventaires manuscrits anciens. Cet objectif a été traité directement dans le cadre du projet Simara [Saisie d'inventaires manuscrits assistée par reconnaissance automatique], lauréat du plan de relance du Premier ministre et soutenu financièrement à hauteur de 75 % par la direction interministérielle du Numérique. Cette plate-forme, développée par la société partenaire Teklia, permet aujourd'hui de charger des inventaires, de les faire transcrire par l'HTR tout en structurant le texte en XML-EAD afin de pouvoir ensuite publier directement l'inventaire en SLV.

Ce projet a permis d'innover, car, en l'espèce, un seul outil sert à traiter une multitude d'inventaires (800 000 fiches, 100 000 pages) dont les écritures (XVIII^e-XX^e siècle), la mise

en page et les contenus sont très différents. Cette situation a conduit Teklia à développer un modèle unique pour gérer toutes ces écritures, tout en utilisant une autre technologie de l'IA, la reconnaissance d'entités nommées [NER – *named entities recognition*] pour pouvoir identifier la nature des informations transcrites et l'encoder dans le bon champ EAD. Cette démarche est inédite par rapport à ce qui est pratiqué habituellement dans les outils comme Transkribus ou e-scriptorium, qui s'attachent d'abord à analyser la mise en page et son organisation, puis à transcrire le texte. Ici, on ne se soucie pas de la mise en page, on la transcrit dans sa globalité puis on la type avec la NER. Cette démarche innovante a été exposée à plusieurs reprises, d'abord au niveau européen lors d'une rencontre organisée par les Archives de Hongrie en juin 2023, qui a réuni différents représentants d'Archives nationales européennes, ensuite auprès du congrès de la Société des Archivistes américains en août 2023, ce qui a donné l'occasion d'écrire avec Teklia un article techniquement assez poussé pour exposer cette démarche à l'occasion d'une autre rencontre aux États-Unis, dédiée à la détection informatique de la mise en page des documents [ICDAR].

UN PARTAGE D'EXPERTISE

D'une manière générale, les Archives nationales, dans le cadre de cet objectif, ont effectué de nombreuses actions de sensibilisation, de publication et de valorisation qui leur ont garanti une présence reconnue parmi les principaux acteurs ayant intégré l'IA dans leurs processus de travail. On citera notamment : la participation aux journées d'étude « Futurs fantastiques » organisées par la BnF en décembre 2021 (présentation-bilan de Lectarep par Aurélia Rostaing – DMC ; présentation des potentialités de l'IA pour le traitement des archives par Jean-François Moufflet) ; l'organisation à Pierrefitte-sur-Seine d'une journée d'étude sur l'usage de l'HTR dans le réseau des Archives fin novembre 2022 qui a rencontré un fort intérêt de la communauté (plus de 300 inscrits, 200 présents) ; des présentations effectuées au cours de rencontres professionnelles (journée d'étude de l'École nationale des chartes et de l'Association des archivistes français [AAF] en juillet 2023, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques en octobre 2023 ; congrès international des Archives à Abu-Dhabi en octobre 2023) ; des présentations en réponse à des sollicitations d'autres Archives nationales

(Australie et Japon à l'été 2023). Actuellement des contacts se prolongent avec les Archives du Japon et du Canada.

La présence des Archives nationales auprès des autres acteurs s'incarne également dans notre participation au consortium *Artificial Intelligence for Libraries, Archives and Museums* [AI4LAM]. Réunissant archivistes, bibliothécaires et représentants des musées francophones, il propose des initiatives communes autour de l'IA, dont un recensement des projets d'HTR pourrait être une des réalisations. De même, le SIAF nous a sollicités pour élaborer une formation sur les usages de l'IA dans les archives, qui sera organisée en novembre 2024 par le service de formation du ministère. Ce sera la première du genre, l'AAF n'en proposant pas encore.

DE L'HTR À L'IA

On peut constater au fil de ces exemples que, depuis 2021, le champ s'est considérablement élargi. De fait, on ne parle plus d'HTR mais plus largement d'IA. On a pu voir avec Simara que l'on ne se reposait pas uniquement sur l'HTR, mais aussi sur la NER. Il convient ici de rappeler le rôle du Lab des Archives nationales qui a mis au point un outil pour identifier dans les inventaires non indexés des entités nommées. Plus récemment, notre institution a été contactée par le consortium-HN pictoria (MSH Mondes) pour développer des outils d'IA appliqués au traitement des fonds photographiques. Nous avons rejoint ce consortium et la participation active de la Mission de la photographie et du Pôle Images permettra de soumettre des corpus d'images sur lesquels on pourra expérimenter la reconnaissance de formes ou encore l'aide à l'indexation par identification des sujets représentés.

Nous sommes donc entraînés dans un mouvement plus large et pour les prochaines années il faut faire évoluer notre stratégie. D'une part, en renforçant notre expertise sur les technologies d'IA, car la veille ne suffit peut-être plus. Une équipe interne dédiée à l'expérimentation de l'IA, sur nos propres plates-formes est à discuter. L'HTR pourrait ainsi être appliqué à la transcription d'archives originales (comme c'était le cas dans HIMANIS et Lectarep), mais cela suppose aussi que nos outils de diffusion en SLV évoluent également. Enfin, outre les documents écrits et figurés, il faudrait considérer le traitement des fonds sonores et audiovisuels par IA.

UN ÉCOSYSTÈME

8 **PROMOUVOIR LE RETOUR AUX SOURCES SUR LES QUESTIONS MÉMORIELLES**

UN BILAN EN AMONT DE LA STRATÉGIE

Héritières et gardiennes d'un patrimoine pétri au cours de mille cinq cents ans d'histoire, où sont inscrites les traces de centaines de millions de vies, les Archives nationales mettent à disposition de tous les publics un ensemble unique, documentaire et patrimonial, dont certains éléments, fondateurs de la Nation, sont inscrits au registre Mémoire du monde de l'UNESCO. La réflexion interne sur le rapport entre mémoire et histoire est ancienne et le champ mémoriel est largement investi, notamment dans le cadre des coopérations développées sur le temps long avec des associations et des fondations nationales et internationales. L'action des Archives nationales s'inscrit dans des programmations mémorielles (grandes collectes, commémorations nationales) ou répond à des demandes sociales spécifiques (conflits contemporains, esclavage, colonisation-décolonisation, mémoires LGBTQI+, etc.). Enfin, l'institution collabore aux travaux de commissions d'historiens constituées pour lever le voile sur des polémiques historiographiques (Rwanda, Cameroun, Algérie, etc.).

UN GROUPE DE TRAVAIL TRANS-DIRECTIONS

La réflexion sur la tension entre histoire et mémoire s'est appuyée sur les travaux d'un groupe dédié à cette problématique. Il ne s'agissait pas de reproduire les constats qu'il avait établis en 2020, mais de les mettre en perspective. Ainsi, il est apparu que la participation des Archives nationales à toute action mémorielle ne pouvait se concevoir qu'après une réflexion sur les valeurs qui animent l'institution dans son rapport à ses partenaires et au public. C'est de ce constat qu'est née l'idée de proposer une charte des valeurs des Archives

nationales. Cette charte a été élaborée par un groupe de travail rassemblant des représentants de toutes les directions, au premier semestre 2022. La charte s'est inspirée dans sa démarche des expériences menées dans de grands établissements étrangers.

LA RÉDACTION D'UNE CHARTE

La Charte des valeurs et engagements des Archives nationales rappelle dans son préambule l'historique et les missions de l'institution. L'objectif qui lui est assigné est précisé à l'article premier qui la replace dans un cadre réglementaire plus large: Code général de la fonction publique, Code du patrimoine, Code des relations entre le public et l'administration.

La charte propose neuf valeurs cardinales pour l'institution:

- Loyauté
- Transparence
- Respect
- Écoute
- Neutralité
- Équité
- Honnêteté intellectuelle
- Intégrité
- Exigence

Chacune de ces valeurs est accompagnée de sa définition afin de lever toute ambiguïté sur son interprétation. Associés à chaque valeur, les engagements des Archives nationales donnent le cadre de la politique qu'elles se fixent.

Cette charte a fait l'objet d'une validation par la direction des Archives nationales et par le Service interministériel des Archives de France, puis a été soumise au collège de déontologie du ministère de la Culture. Son cadre doit être ajusté avant sa publication.

LA CRÉATION D'UNE BASE DOCUMENTAIRE

Les différents échanges au sein du groupe de travail ont également fait émerger la nécessité de disposer d'une base de connaissance

commune et transverse sur les questions mémorielles susceptibles d'être posées aux Archives nationales. Une base de données multimédia Archives et Mémoire aux Archives nationales [ARMAN] a été constituée à l'aide d'un logiciel de gestion de références bibliographiques multiplateformes, gratuit, libre et open source. Cet outil (Zotero) permet de générer et de gérer des données bibliographiques depuis les différents navigateurs web et offre la possibilité de synchroniser les données depuis plusieurs types d'équipements. L'activation de la fonction depuis la barre d'un navigateur sur quelque page web que ce soit permet d'en insérer la référence dans sa « bibliothèque » avec les métadonnées embarquées, c'est-à-dire, quand il s'agit d'un site d'information générale ou de celui d'une revue scientifique, les données bibliographiques.

Ces données peuvent alors être enrichies manuellement et faire l'objet d'une indexation par mot-clé. Enfin, il est possible d'ajouter une pièce jointe, un lien vers une ressource interne ou entre des références, ou de créer directement ses propres références.

Forte de près de 150 occurrences dans sa version de préfiguration, cette base a vocation à s'ouvrir à tous afin que les différents débats mémoriels puissent être connus de chacun des acteurs aux Archives nationales, et plus particulièrement des responsables de fonds. Les thématiques qui ont émergé ces derniers mois ont trait, à titre d'exemple, à la guerre d'Algérie et au passé colonial de la France, à Vichy et au rôle spécifique de certaines institutions (tels que le Conseil d'État) ainsi qu'aux questions relatives aux restitutions de biens culturels ou de restes humains.

25

PROMOUVOIR LA RECHERCHE APPLIQUÉE AUX ARCHIVES ET DEMEURER UN PARTENAIRE INFLUENT DE LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

Les objectifs 25 et 26 de la Stratégie, initialement dissociés et intitulés « Construire un programme de recherche corrélé à nos missions » et « Demeurer un partenaire influent de la recherche académique », se sont révélés, à l'usage, trop complémentaires pour être conduits séparément. En effet, la recherche menée dans le cadre de projets bien souvent interinstitutionnels et de grande ampleur comporte différents volets qui, pour les uns, relèvent d'une recherche appliquée à nos métiers et, pour les autres, de la recherche académique. De plus en plus fréquemment, les deux aspects se trouvent quelque peu mêlés et il nous a semblé souhaitable, afin de mieux intégrer nos pratiques dans une dynamique de recherche, d'interroger directement ces dernières au sein de projets portant initialement sur des sujets hors processus métier.

26

L'enjeu est aussi, par ce moyen, de mieux partager avec la communauté académique les interrogations relatives à nos pratiques, de la collecte à la communication en passant par la conservation, afin d'avancer de concert au service de projets innovants : mieux faire comprendre ce que nous faisons pour être davantage encore au service d'une recherche performante.



Nuage de mots produits à partir des partenariats scientifiques des Archives nationales

Les Archives nationales entretiennent de très nombreux partenariats avec des institutions ou des organismes extérieurs, qu'ils soient formalisés ou non par des conventions, qu'ils entrent ou non dans des programmes de recherche soutenus par l'Agence nationale de la recherche [ANR] ou par d'autres dispositifs. Depuis dix ans, la participation de l'institution aux Labex Hastec [Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances] et Pasp [Les passés dans le présent], à l'École universitaire de recherche Artec et à la Comue Universités Paris-Lumières a intensifié ces échanges. Le constat établi au moment de la rédaction de la Stratégie 2021-2025 reste valable, à savoir que la production scientifique partenariale est abondante, diversifiée, riche, mais également très difficile à appréhender dans son ensemble. L'encadrement croissant de la recherche dans des procédures de plus en plus strictes, impliquant des évaluations plus fréquentes et plus critiques, tend à jouer en faveur de notre institution. Les Archives nationales ont l'avantage de constituer un partenaire suffisamment extérieur aux universités et aux laboratoires de recherche pour donner aux projets une coloration transdisciplinaire plus marquée, tout en étant intégrées depuis longtemps aux activités de recherche académiques.

De nombreux partenariats reposent sur des relations bilatérales, mises au service des Archives nationales, nées de travaux de recherche personnels ou d'une spécialisation des agents scientifiques acquise depuis leur arrivée dans l'institution.

Dans ce contexte, il apparaît plus nécessaire que jamais de rendre plus visibles les activités de recherche des agents des Archives nationales. Dans cette optique, la direction des Fonds a élaboré une « programmation scientifique », recensant tous les principaux travaux en cours, parmi lesquels un tiers – soit environ soixante-dix – implique des partenaires extérieurs. Encore faut-il y ajouter les partenaires des deux autres directions des Archives nationales. Parmi eux, dominent les institutions et organismes patrimoniaux, à commencer par le réseau des Archives de France, notamment pour valoriser des fonds complémentaires ou démembrés entre plusieurs dépôts. Sans surprise, les universités et laboratoires de recherche s'associent aux Archives nationales afin de constituer des corpus numérisés et des bases de données,

que l'institution essaie de capitaliser ou de transposer en instruments de recherche. Les partenaires institutionnels (comités d'histoire ministériels, notamment) et les services versants sont associés autant que possible à la valorisation de leurs archives. De nombreux projets visent à mettre à la disposition du public des dossiers ou des fichiers individuels, avec le soutien actif de fondations mémorielles ou d'acteurs du monde de la généalogie. Ces ressources riches, diversifiées, fiabilisées et adossées à des technologies souvent innovantes, susceptibles d'intéresser un public très large, pourraient être exposées en tant que telles et regroupées sur le site Internet des Archives nationales.

UN CHAMP D'ACTIVITÉS À MIEUX STRUCTURER

Par ailleurs, à des titres divers, l'institution reçoit de très nombreux groupes d'étudiants, initiés à la recherche en et sur archives lors d'ateliers de travail parfois dirigés par des agents des Archives nationales, parfois seulement accueillis, et parfois intégrés dans des formations universitaires.

Les Archives nationales sont également associées à de nombreux séminaires de recherche universitaires, dont il conviendrait d'établir le recensement annuel. Une manière de le faire serait de constituer un annuaire scientifique, sur la base du volontariat, recensant les fonctions scientifiques, les expertises, les travaux de recherche des agents des Archives nationales. Une fiche-type est actuellement en phase de test. Une fois celle-ci consolidée, elle sera mise à la disposition de l'ensemble du personnel des Archives nationales. L'annuaire réalisé sera mis en ligne sur le site Internet de l'institution.

De façon complémentaire, un compte sur la plate-forme de dépôt et de diffusion des publications scientifiques dénommée HAL [HyperArticles en Ligne] sera créé pour les Archives nationales, afin de donner une meilleure visibilité aux travaux académiques des agents.

Enfin, ce qui fait le cœur du travail scientifique des Archives nationales, à savoir la production de nouveaux instruments de recherche et de notices historiques sur les organismes producteurs, est très peu mis en valeur dans la SLV, dont les ressources ne

sont accessibles qu'à un trop faible nombre d'initiés. Une refonte de la page d'accueil de la SLV, en vue de la rendre plus lisible et compréhensible au plus grand nombre, permettrait d'y remédier en partie.

POUR UN USAGE RENOUVELÉ DES OUTILS DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE

Les Archives nationales disposent, sur la plate-forme [hypotheses.org](https://labarchiv.hypotheses.org/), d'un carnet de recherche dédié <https://labarchiv.hypotheses.org/>, dont l'usage pourrait être mieux partagé entre les agents afin de rendre compte des travaux réalisés au service du public et de la recherche. Une initiation aux règles d'écriture et de publication pourrait faire partie du stage d'intégration des nouveaux agents de l'institution. Une animation avec des conférences invitées

permettrait également de favoriser l'appropriation de l'outil.

L'institution administre par ailleurs une collection sur la plate-forme éditoriale [OpenEditionBooks \(https://books.openedition.org/pan/\)](https://books.openedition.org/pan/), intitulée « Actes », qui propose la consultation en ligne d'actes de colloques et de journées d'étude. Cette solution, insuffisamment utilisée par les agents, sera désormais plus systématiquement encouragée, les captations audiovisuelles n'étant plus proposées en raison de leur faible audience et de leur poids sur les serveurs. Deux nouvelles collections sont en outre en projet, l'une pour l'édition de sources conservées aux Archives nationales, l'autre pour valoriser le patrimoine archivistique de l'institution.

25

DÉVELOPPER LES RÉFÉRENTIELS DOCUMENTAIRES

Les référentiels documentaires des Archives nationales, données de référence résultant de décennies d'efforts, décrivent une par une les entités de contexte des archives (agents, lieux, types de documents, activités), afin d'agréger les connaissances de l'institution sur ces entités, de partager en interne et de consolider collectivement ces connaissances.

ENJEUX

Plus les référentiels sont riches en contenu et utilisés par les agents scientifiques pour spécifier la provenance des archives ou pour indexer les instruments de recherche, plus ils servent de points d'accès simples aux métadonnées de description des archives, ce qui améliore la découvrabilité et l'exploitabilité de ces archives, pour tous les usagers. Par ailleurs les notices qui composent les référentiels constituent autant de nœuds de liage potentiels avec les métadonnées d'autres institutions culturelles ou partenaires de toute nature, ce qui permet de créer de l'interopérabilité entre ces jeux de métadonnées (par des relations d'équivalence notamment, ce qui permet de générer des liens de rebond), voire de les enrichir mutuellement. Ces caractéristiques donnent aux référentiels une valeur stratégique.

PRINCIPALES ACTIONS

Un programme destiné à enrichir les référentiels a commencé dès le déploiement des modules consacrés à la description archivistique dans le SIA, en 2013. Jusqu'en 2021, il s'est surtout concentré sur la création et la mise à jour du référentiel des producteurs, dans le cadre d'un chantier systématique et collaboratif de description mené au sein de la direction des Fonds.

- Un bilan qualitatif et quantitatif complet sur les référentiels documentaires a été réalisé en 2022. Il a montré que si les Archives nationales ont accompli des progrès, beaucoup reste à faire. L'objectif 14, tel que défini en 2021, comporte donc les trois axes suivants:
- poursuivre les actions d'enrichissement des référentiels existants, et donc favoriser une indexation plus systématique de la description des archives;
- changer la structure des référentiels, leurs infrastructures de stockage, leurs fonctionnalités d'édition et d'administration, afin de disposer de moyens techniques véritablement adaptés à leur nature et à leur rôle et de permettre une montée plus rapide en quantité et en qualité;
- sortir les référentiels du silo institutionnel afin de les exposer et de les rendre accessibles aux humains comme aux machines, en SLV et ailleurs.

Cet objectif est piloté par le Lab des Archives nationales, créé en septembre 2021 à l'occasion de la refonte de l'organigramme de l'institution, pour s'occuper de la R&D numérique. Les travaux sont menés en concertation étroite avec le département de l'Administration des données, également créé en 2021.

Les principales actions menées depuis lors ont concerné, outre le bilan mentionné ci-dessus :

- la construction d'une communauté de travail et d'intérêts, après la réalisation et l'analyse d'une enquête sur les pratiques et les attentes des agents de la direction des Fonds en ce qui concerne les référentiels d'indexation. Cette communauté constitue un nouveau club utilisateurs, animé par le DAD, qui s'est réuni quatre fois depuis sa création. Il a notamment réfléchi à une méthodologie de prise en charge collaborative des termes candidats dans les référentiels d'indexation et a commencé un chantier d'enrichissement systématique du référentiel des activités des personnes;
- des enrichissements manuels, qui ont en particulier permis d'ajouter 425 notices au référentiel des producteurs, qui contient aujourd'hui bientôt 16 000 notices validées. Dans le cadre des projets menés par le Lab (édition collaborative des testaments de Poilus, Alegoria (2018-2021), démonstrateur dédié aux métadonnées sémantisées des archives des notaires de Paris, notices candidates citées ci-dessous), une cinquantaine de nouvelles entrées dans les référentiels des types de documents et des activités ont aussi

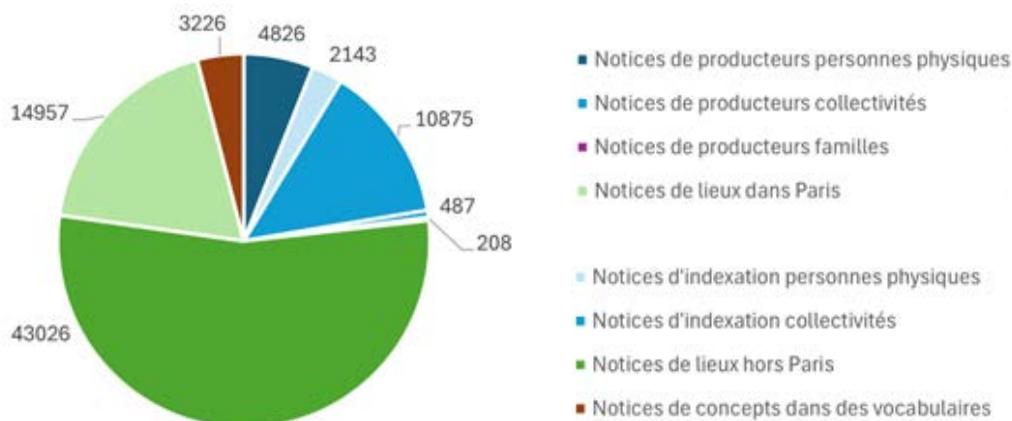
pu être ajoutées, ainsi qu'une centaine dans le référentiel des lieux hors de Paris;

- la publication en 2023 sur data.culture.gouv.fr des référentiels d'indexation au format CSV.

D'autre part, hors du SIA, dans lequel il n'est actuellement pas possible d'opérer ces actions ou de stocker les nouvelles données ainsi produites, le Lab a procédé :

- à des alignements divers et à la mise en conformité des référentiels d'indexation avec la norme ISO 25964; à un travail d'enrichissement automatique des notices des circonscriptions administratives françaises contemporaines mené à partir de jeux de données de l'INSEE et de l'IGN; à la création d'un référentiel des types de lieux;
- à la sémantisation (conformément à l'ontologie RiC-O et à SKOS) et à la publication aux formats RDF et CSV de l'ensemble des référentiels (version 1.1, juin 2022); à un début d'exploitation partielle des résultats via le démonstrateur déjà mentionné ci-dessus (2022-), et dans le cadre des projets ANR Alegoria (2018-2021) et Oresm (2021-);
- à la création de 1 184 notices sur les préfets et hauts fonctionnaires de l'administration territoriale de l'an VIII à 1870, à partir du vol. 1 du *Dictionnaire biographique des préfets [...]* dir. par R. Bargeton (encodé en EAD et disponible dans la SLV), encodées au format EAC-CPF, ce qui a permis de spécifier des relations chronologiques et familiales entre ces notices et de les indexer en utilisant les référentiels de lieux et d'activité.

Les référentiels des AnF en avril 2024 : informations quantitatives globales



PERSPECTIVES JUSQU'À LA FIN 2025

Les perspectives incluent dès l'année 2024 et jusqu'à fin 2025 :

- la poursuite du chantier sur le référentiel des producteurs ; l'ouverture de réflexions collectives sur des points d'amélioration généraux dans ce référentiel tels que la normalisation des formes des noms des producteurs ;
- un référentiel des types de documents significativement enrichi au sein du SIA ;
- une version beaucoup plus riche du référentiel des voies de Paris hors SIA, grâce à un travail d'alignement déjà bien avancé avec les données ouvertes de la mairie de Paris (pour commencer une série de travaux sur les lieux de Paris) ;
- la mise à jour des versions RDF et CSV des référentiels sur GitHub et du démonstrateur sur les archives des notaires de Paris ;
- la conception et la réalisation, si les moyens nécessaires sont trouvés, d'un prototype d'interface Web pour les référentiels sémantisés.

En 2025 il est aussi prévu :

- de mettre en place des statistiques poussées sur les instruments de recherche et les notices de producteurs ;
- de reprendre le projet de création de notices EAC-CPF relatives aux notaires métropolitains entrepris en 2016 ;
- dans le cadre de la deuxième phase du projet NER4Archives avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies du

numérique [Inria], de finaliser un prototype fondé sur l'IA pour l'annotation, la classification, la réconciliation et l'identification (avec le cas échéant la génération de nouvelles notices pour les référentiels ou l'ajout de données dans des notices existantes) et enfin l'indexation, des entités nommées dans les fichiers EAD ;

- si possible, de relancer le chantier d'enrichissement du référentiel des fonctions interrompu pendant la pandémie de Covid-19.

Les modèles, infrastructures et fonctionnalités actuels du SIA restent cependant quasiment inchangés depuis 2013 pour ce qui concerne l'édition, la gestion et l'utilisation des référentiels. Cela constitue un frein important pour leur gestion au quotidien comme pour les chantiers d'enrichissement et de mise à disposition de ces données de référence pour les humains et les machines. Cela oblige aussi à gérer les données enrichies hors du système. Il conviendrait que les réflexions récemment lancées pour définir les priorités et les lignes directrices de la refonte du SIA prennent en compte ce problème en premier lieu. La version 1.0 du standard ICA Records in Contexts (RiC) publiée fin 2023 en tant que recommandation officielle remplaçant les précédentes normes de l'ICA pourra jouer le rôle de cadre de référence global pour ce faire, puisqu'elle inclut un modèle conceptuel et une ontologie à la fois précis et flexibles couvrant l'ensemble du périmètre concerné.

27

PROMOUVOIR NOTRE EXPERTISE MÉTIER EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Les Archives nationales valorisent leur expertise métier selon les trois axes suivants : l'intervention dans les formations aux métiers des archives et du patrimoine, l'accueil et la formation de stagiaires au sein de l'institution et, enfin, l'accueil de délégations étrangères ainsi que la réalisation de missions à l'étranger.

L'INTERVENTION DANS DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

Les agents des Archives nationales interviennent dans de nombreuses formations,

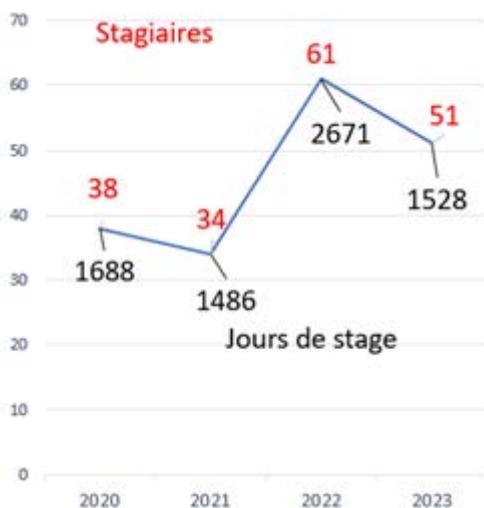
suivant des formats et des modalités variés : cours magistraux, travaux dirigés, encadrement de travaux personnels ou collectifs, jurys d'examens. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'agents ont dispensé des enseignements dans soixante-deux formations en 2023, bien au-delà du périmètre des institutions avec lesquelles les Archives nationales ont établi des conventions de partenariat.

Signataires de convention avec l'École nationale des chartes, l'Institut national du patrimoine, l'Institut national des sciences et techniques de la documentation du Conservatoire national des arts et métiers, ainsi qu'avec les universités Paris 1, Paris 8, Paris-Est/Créteil, Sorbonne Paris-Nord et Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, les Archives nationales

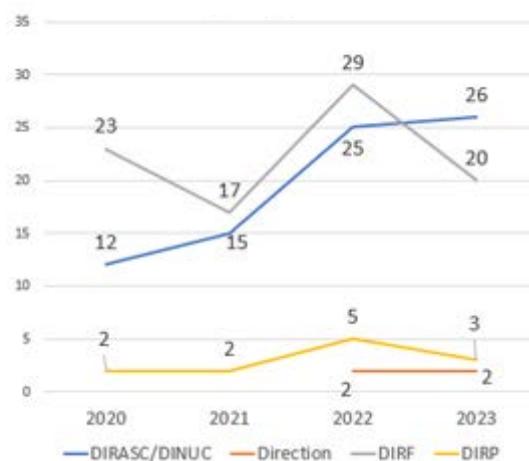
collaborent aux formations en archivistique de niveau licence professionnelle et master, ainsi qu'à d'autres diplômes universitaires. Elles interviennent aussi dans la formation des conservateurs-restaurateurs de l'Institut national du patrimoine. Conformément aux domaines d'intervention de l'institution, les interventions des agents sont concentrées principalement dans des formations portant sur l'archivistique, la restauration, ainsi que la valorisation du patrimoine et l'histoire.

L'ACCUEIL ET LA FORMATION DES ÉTUDIANTS AU SEIN DES ARCHIVES NATIONALES

En complément des formations dispensées, les Archives nationales accueillent des étudiants en stages de durée variée, d'une semaine à plusieurs mois. Si l'on considère la période 2020-2023, l'institution a accueilli 184 stagiaires pour 7 373 jours de formation. La majeure partie des stages relevait du domaine de l'archivistique, suivie par l'histoire, puis par la restauration-conservation du patrimoine.



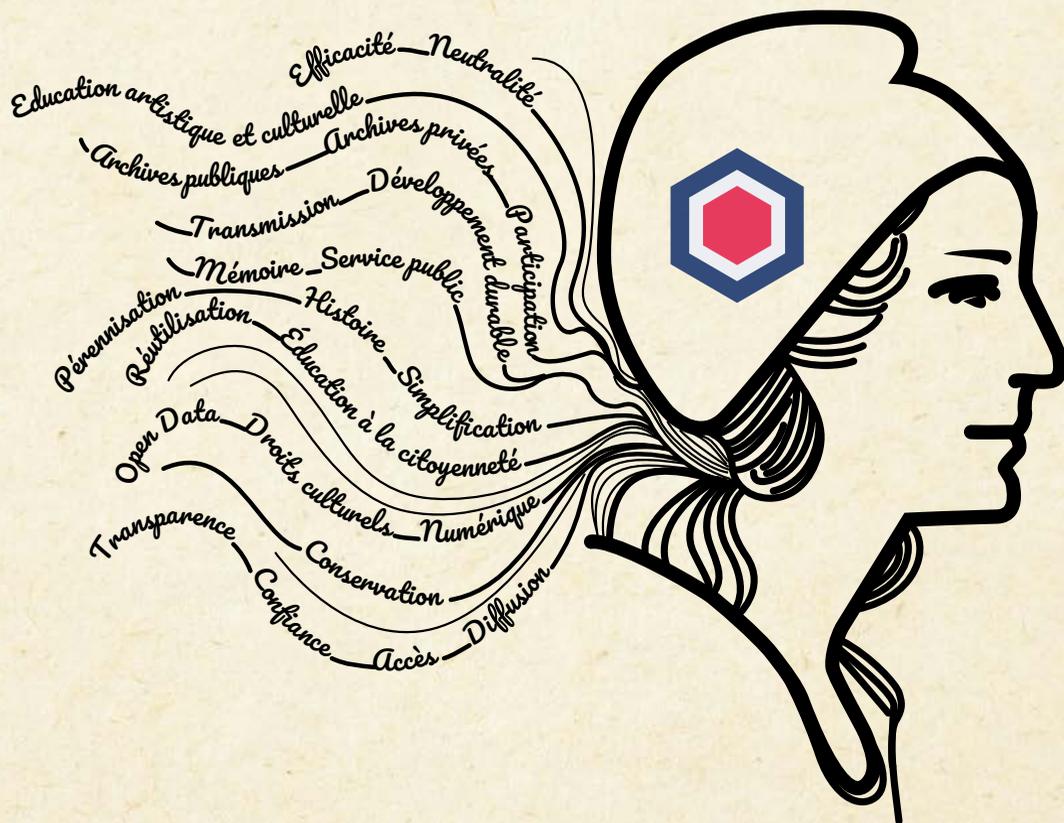
NOMBRE DE STAGIAIRES PAR DIRECTION



LE PARTAGE D'EXPERTISES À L'INTERNATIONAL

Membres du comité de pilotage du Stage technique international d'archives [STIA], les Archives nationales accueillent sur site ces stagiaires et prennent en charge plusieurs sessions de cours chaque année. Elles reçoivent également des délégations étrangères en provenance de différents pays, soucieuses d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Vingt-trois délégations ont ainsi été reçues entre 2021 et 2023. L'institution participe aussi à des opérations plus ponctuelles dans le cadre de coopérations à l'étranger, comme avec la Bibliothèque orientale de l'Université Saint-Joseph au Liban (dans le cadre d'une convention tripartite avec l'Institut national du patrimoine) ou avec les Mayibuye Archives en Afrique du Sud (par l'intermédiaire de l'Institut national de l'audiovisuel, dans le cadre d'un projet soutenu par l'Agence française développement).

Au sein du Conseil international des archives, les Archives nationales, via le Lab, participent au groupe d'experts EGAD [*Expert Group on Archival Description*], chargé d'élaborer un nouveau standard pour la description des archives. Ce groupe pilote notamment le développement de l'ontologie RiC-O, dont le Lab a la responsabilité. Cette activité inclut aussi des actions de conseil et de formation, ainsi que l'organisation d'événements parmi lesquels la journée d'étude internationale sur les premières implémentations de RiC organisée par les Archives nationales et EGAD, en mode hybride, le 15 novembre 2023, qui a réuni environ 700 participants en ligne et une centaine dans l'auditorium. Le Lab contribue également à l'animation du chapitre francophone de la communauté mondiale AI4LAM.



**ARCHIVES
 NATIONALES**
STRATÉGIE
 2021 ◊ 2025